



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 22 MAI 2023 – DE 19H30 A 22h01
A la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle

Mesdames, Messieurs,

Présidence

Camille LAVALETTE (Les Vert·e·s), Présidente
Thérèse ANATRA-LUCHINGER (Le Centre), Vice-Présidente

Bureau

Nicolas CHARRIERE (PLR)
Béatrice DOHNER (PS)
Oriane GRANDJEAN (PVL)
Amandine MORAND (Les Vert·e·s)
Alain PASCHE (UDC)

Présents

Hervé AUBERT (PLR) – Alexandre BEAUD (Le Centre) – Sébastien BOSSEL (UDC) – Yves BOSSON (PLR) – Charles-Henri BRANDT (PLR) – Jonas BRUNETTI (PS) – Jérémie BRUNSCHWIG (PLR) – Joshua CANGIANO (Les Vert·e·s) – Serge CASTELLA (PS) – Isabelle COLLIARD (PS) – François DUCREST (PS) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Julie ETIQUE (Les Vert·e·s) – Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR) – Carole FRITSCHI (PS) – Chantal FROSSARD (Le Centre) – Nicolas GEINOZ (PS) – Jeanne GIRARD (PS) – Yvan GIRARD (PLR) – Eloïse GRANDJEAN (PS) – Arthur GREMAUD (PVL) – Brian HOFER (PLR) – Léo JACQUAT (Les Vert·e·s) – Frédéric METTRAUX (PLR) – Augustin MORAND (PLR) – Anne NIQUILLE CHARRIERE (Les Vert·e·s) – Baptiste PASQUIER (Le Centre) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Maxime PASQUIER (Le Centre) – Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (Le Centre) – Maxime PITTET (PVL) – Lucile POCHON (PS) – Martin RAUBER (PS) – Sébastien RIME (UDC) – Yvan ROESKE (UDC) – Constantin RUFFIEUX (Le Centre) – Hervé RUFFIEUX (PLR) – André SCHIBLER (PS) – Malik SEYDOUX (PLR) – Elodie SURCHAT (PS)

Excusés

Frédéric HANK (Le Centre) – Catherine OBERSON (PLR) – Jacques RIME (UDC)

Total

47 membres sont présents, 3 sont excusés. La majorité absolue est de 24.

Conseil communal

Jacques MORAND, Syndic – David SEYDOUX, Vice-Syndic – Nicolas PASQUIER – Chantal PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER – Jérôme TORNARE – Kirthana WICKRAMASINGAM – Nicolas WYSSMUELLER – Estelle ZERMATTEN

Secrétaire

Nicole JACQUEROUD

Rédaction du PV

Loan HO

Huissier

François VIAL, Police communale

Table des matières

Ouverture de séance	4
Ordre du jour	5
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023	6
2. Approbation des comptes et rapport de gestion 2022	7
3. Approbation de la révision partielle du règlement du personnel communal – Modification de l'article 25a Retraite anticipée (voir message en annexe)	18
4. Maison du patrimoine et de la culture – Crédit d'étude additionnel pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle (voir message en annexe)	19
5. Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Jérémie Brunschwig, pour le groupe PLR, sur l'état de réalisation du programme de législature par dicastère	27
6. Réponse du Conseil communal à la question de Mesdames Jeanne Girard et Elodie Surchat et Monsieur Jonas Brunetti, pour le groupe PS, sur la communication et les éventuelles règles en matière de langage (inclusif, simplifié, etc.)	29
7. Réponse du Conseil communal à la question de Madame Elodie Surchat et Monsieur Léo Jacquat, pour les groupes PS et Les Vert·e·s, sur l'éclairage public et la pollution lumineuse	32
8. Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Nicolas Geinoz, pour le groupe PS, relative à la possibilité d'autoriser les cycles sur le chemin traversant le parc du Vieux-Comté	34
9. Réponse du Conseil communal à la question de Madame Amandine Morand, pour le groupe Les Vert·e·s, concernant l'éventuel agrandissement de l'école primaire de La Tour-de-Trême	35
10. Réponse du Conseil communal à la question de Madame Catherine Oberson et Messieurs Hervé Aubert et Hervé Ruffieux, pour le groupe PLR, relative à la possibilité de créer une aire pour les vans et camping-cars	36
11. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition déposée par Madame Elodie Surchat et Monsieur Martin Rauber, au nom du groupe PS, d'augmenter le nombre de membres du Conseil général à 70, dès la prochaine législature (voir message en annexe)	37
12. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Isabelle Colliard, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la mise en place de balades diagnostic à vélo (voir message en annexe)	40
13. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Malik Seydoux, au nom du groupe PLR, demandant d'étudier la possibilité d'obtenir une meilleure tarification de la reprise des kWh des installations photovoltaïques privées (voir message en annexe)	41
14. Election d'un membre du groupe UDC comme scrutateur/trice en remplacement de Madame Inès Roque démissionnaire	42
15. Election à la Présidence du Conseil général	43
16. Election à la Vice-Présidence du Conseil général	44
17. Divers du Conseil général	45
A. Propositions	46

B. Postulats	46
C. Résolutions	47
D. Questions	48
E. Remarques – commentaires	53
18. Divers et conclusion du Conseil communal.....	54
Clôture de séance.....	55

Ouverture de séance

Madame la Présidente ouvre la séance par ces mots :

« Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Je salue également Madame Nicole Jacqueroud, Secrétaire du Conseil général, et Madame Loan Ho, Secrétaire au procès-verbal, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour tout le travail qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyens présents à la tribune. Je salue notamment les élèves du Cycle d'orientation qui sont présents ce soir.

Depuis la dernière séance, le Bureau a pris acte de la démission de Madame Inès Roque (UDC) pour des raisons professionnelles. Elle est remplacée dès cette séance par Monsieur Yvan Roeske. Je remercie Madame Roque pour son dévouement pour le bien de la collectivité et souhaite à son successeur la bienvenue au sein du Législatif bullois et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de sa fonction.

J'adresse en votre nom toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par la perte d'un être cher.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 3 mai 2023, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'article 47 du règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis à la Secrétaire avant ou durant la séance ;*
- pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.*

Les personnes suivantes sont excusées : Madame Catherine Oberson et Messieurs Frédéric Hank et Jacques Rime.

Je cède maintenant la parole à Madame Nicole Jacqueroud qui va procéder à l'appel nominal. »

Madame Nicole Jacqueroud procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

47 membres sont présents

3 membres sont excusés

majorité : 24

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle que, selon convocation publiée le 12 mai 2023 dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a été établi lors de la réunion préparatoire du 24 avril 2023 entre le Bureau du Conseil général et une délégation du Conseil communal.

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, elle considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023
2. Approbation des comptes et rapport de gestion 2022
3. Approbation de la révision partielle du règlement du personnel communal – Modification de l'article 25a *Retraite anticipée*
4. Maison du patrimoine et de la culture – Crédit d'étude additionnel pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle
5. Réponse du Conseil communal à la question de M. Jérémie Brunschwig, pour le groupe PLR, sur l'état de réalisation du programme de législature par dicastère
6. Réponse du Conseil communal à la question de Mmes Jeanne Girard et Elodie Surchat et M. Jonas Brunetti, pour le groupe PS, sur la communication et les éventuelles règles en matière de langage (inclusif, simplifié, etc.)
7. Réponse du Conseil communal à la question de Mme Elodie Surchat et M. Léo Jacquat, pour les groupes PS et Les Vert·e·s, sur l'éclairage public et la pollution lumineuse
8. Réponse du Conseil communal à la question de M. Nicolas Geinoz, pour le groupe PS, relative à la possibilité d'autoriser les cycles sur le chemin traversant le parc du Vieux-Comté
9. Réponse du Conseil communal à la question de Mme Amandine Morand, pour le groupe Les Vert·e·s, concernant l'éventuel agrandissement de l'école primaire de La Tour-de-Trême
10. Réponse à la question de Mme Catherine Oberson et MM. Hervé Aubert et Hervé Ruffieux, pour le groupe PLR, relative à la possibilité de créer une aire pour les vans et camping-cars
11. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition déposée par Mme Elodie Surchat et M. Martin Rauber, au nom du groupe PS, d'augmenter le nombre de membres du Conseil général à 70, dès la prochaine législature

12. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Isabelle Colliard, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la mise en place de balades diagnostic à vélo
13. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Malik Seydoux, au nom du groupe PLR, demandant d'étudier la possibilité d'obtenir une meilleure tarification de la reprise des kWh des installations photovoltaïques privées
14. Election d'un membre du groupe UDC comme scrutateur/trice en remplacement de Mme Inès Roque démissionnaire
15. Election à la Présidence du Conseil général (Le Centre)
16. Election à la Vice-Présidence du Conseil général (PLR)
17. Divers du Conseil général
18. Divers et conclusion du Conseil communal

Madame la Présidente demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, l'ordre du jour tel que présenté.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023

Par courrier électronique du 31 mars 2023, chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023.

Madame la Présidente remercie Madame Ho pour la rédaction de ce document et demande si un membre a une remarque à formuler. Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023, avec remerciements à son autrice.**

2. Approbation des comptes et rapport de gestion 2022

L'entrée en matière pour les comptes étant acquise de plein droit, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général, **Madame la Présidente** s'enquiert d'une éventuelle demande de renvoi.

Cela n'étant pas le cas, elle passe la parole à Monsieur le Syndic qui s'exprimera au nom du Conseil communal pour la présentation générale des comptes et du rapport de gestion 2022.

Au nom du **Conseil communal, Monsieur Jacques Morand, Syndic**, s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chers collègues,

Le Conseil communal est bien entendu heureux de vous présenter les comptes qui vous sont soumis ce soir, cela grâce à de nombreuses bonnes surprises. Comme vous avez pu le remarquer dans la presse du jour, plusieurs articles mentionnent le fait que beaucoup de communes de notre Canton présentent également des comptes positifs en raison de situations exceptionnelles, probablement dues à une sous-évaluation des rentrées fiscales des périodes découlant de la crise sanitaire du COVID 19.

Je ne vais pas entrer dans le détail des chiffres sur les comptes. Monsieur Nicolas Wyssmueller, responsable des finances, apportera quelques éléments complémentaires.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et cède la parole à Monsieur Nicolas Wyssmueller, responsable des finances.

Au nom du **Conseil communal, Monsieur Nicolas Wyssmueller** s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Chers collègues,

Les comptes 2022 présentent un bénéfice global de plus de Fr. 8 mios, soit une différence d'environ Fr. 11 mios avec le budget qui prévoyait un déficit de Fr. 2,4 mios.

Je ne vais pas m'attarder sur le détail des chiffres que vous trouvez, de manière complète, dans le rapport de gestion et dans les futurs commentaires entre autres de vos groupes ou encore du Président de votre Commission financière.

Néanmoins, le résultat est principalement le fruit d'une augmentation des recettes fiscales des personnes morales, et d'une diminution des charges non négligeable de plus de 1 %, soit Fr. 1,2 mio par rapport au budget.

Globalement, c'est un exercice 2022 bien réussi, en regard des nombreuses communes du Canton qui vivent le même scénario, comme évoqué par notre Syndic. Mon constat est le suivant : l'évaluation des recettes fiscales devient un exercice de plus en plus incertain, dans un contexte économique et social fragile, plus changeant et plus volatile. L'exercice du budget et des comptes devient dès lors aussi un peu plus compliqué. Attention cependant, le passé est une chose, l'avenir est plus inquiétant :

- *L'évolution de la fiscalité des personnes physiques ne s'améliore pas ou pas assez au regard à l'augmentation démographique connue de notre commune. Une activité économique dynamique et des conditions-cadres seront la clé du succès pour inverser la tendance.*
- *Une maîtrise des charges, voire une période plus austère, pourraient également être une solution afin de freiner les charges de fonctionnement. Cependant, la Commune reste d'année en année vigilante sur ce point.*
- *Il n'est pas à l'ordre du jour non plus de procéder à des augmentations d'impôts compte tenu du contexte fragile pour la grande majorité des ménages de notre cité et voire ceux situés plus loin à la ronde également.*
- *La mise en place des normes dites MCH2, notamment l'amortissement d'une partie de la réserve de réévaluation du patrimoine, ainsi que la dissolution du solde de la réserve liée à la Caisse de pensions de l'Etat peuvent donner une image plus optimiste que la réalité du ménage courant. Ce sont des opérations principalement comptables et non monétaires. Cependant, le réel résultat monétaire permet d'attendre 79 % d'autofinancement des investissements, ce qui est qualifié de bon.*
- *Les défis liés au compte de fonctionnement sont nombreux :*
 - *Augmentation des taux d'intérêt dus à une politique monétaire restrictive.*
 - *Augmentation des charges liées dues aux investissements pour les EMS et le centre sportif notamment, infrastructures, je le rappelle, votées par toute la population du district.*
 - *Un taux d'impôt bas qui doit absolument rester stable si la Commune souhaite participer à l'effort conjoncturel d'inflation et de croissance faible.*
- *Notre plus grand défi se situe certainement du côté des investissements pour le futur :*
 - *Dès mercredi, le Conseil communal siégera pour actualiser sa planification des investissements.*
 - *Les écoles représentent un investissement lié à la démographie. Nous devons être attentifs à une planification de rigueur et sans excès, construire durable, sans luxe.*
 - *Les investissements dans le réseau de mobilité devront peut-être s'étaler dans le temps et pourquoi ne pas renoncer à des subventions, limitant de toute manière les dépenses.*
 - *Ralentir certains développements de zones non-urgentes et ainsi vivre, malgré tout, dans une ville qui respire et où l'on se sent bien. Soyons déjà contents de ce que l'on a !*

Mesdames et Messieurs, le Conseil communal dans son ensemble travaille au quotidien dans l'intérêt de toute la population et reste chaque jour attentif aux deniers publics. Si les perspectives à moyen terme peuvent être réjouissantes en matière de développement économique sur notre territoire, les 5 ou 6 prochaines années seront difficiles. Du côté des finances, nous n'aurons pas peur de ralentir la voilure et respecter vos impôts, nos impôts.

Enfin, afin de respecter la législation en vigueur, le Département des finances a effectué un travail très important, rigoureux et précis afin de revaloriser le patrimoine administratif et financier. Nous sommes également en train de mettre en place le système de contrôle interne de manière formelle, bien que la Commune dispose déjà d'un tel outil. Il s'agit de le rendre conforme aux exigences légales.

Pour terminer, qu'il me soit donné de remercier ici Monsieur Christophe Uldry et ses collaboratrices et collaborateurs pour leur travail, mes collègues pour leur rigueur et leurs compétences précieuses pour notre Commune. J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour ses explications et passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière, pour son rapport.

Au nom de la **Commission financière, Monsieur Yves Bosson** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers Collègues du Conseil général,

Introduction

Conformément à la loi sur les finances communales (LFCo), compte tenu du fait que les comptes annuels sont révisés par un auditeur agréé conformément aux exigences de la loi, les attributions de la Commission financière consistent à donner un préavis sur le rapport des réviseurs, sur l'entrée en matière relative aux comptes de résultats, d'investissements et sur le rapport de gestion 2022 de la commune de Bulle.

Notre analyse est basée sur les documents suivants :

- Fascicule des comptes 2022 et ses annexes*
- Rapports de l'organe de révision*
- Rapport de gestion de l'exercice 2022*

Appréciation générale

Lors de sa séance du 24 avril 2023 avec la Commission administrative durant laquelle les principaux éléments des comptes 2022 ont été présentés, en présence des réviseurs, la Commission financière a pris connaissance du rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire Ruffieux SA, représentée par Monsieur Luciano Domingues, expert-réviseur agréé et réviseur responsable. La Commission financière a entendu les commentaires apportés par Monsieur Domingues sur la nature des travaux effectués dans le cadre de leur révision et qui ont conduit la Fiduciaire Ruffieux SA à délivrer son opinion d'audit conformément au rapport daté du 14 avril 2023, qui conclut que les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et qui, finalement, recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels 2022 tels que présentés.

Le budget prévoyait une perte de Fr. - 2,4 mios. C'est donc une bonne surprise de constater ce résultat positif de Fr. 8,8 mios, soit un écart favorable de Fr. 11,2 mios par rapport au budget déficitaire de l'exercice 2022. Ce grand écart budgétaire s'explique principalement par l'augmentation des recettes fiscales qui font ressortir un excédent de Fr. 7,4 mios, dont Fr. 5,9 mios pour les impôts des personnes morales. De ce montant, nous relevons toutefois que Fr. 4,5 mios proviennent des impôts pour des années précédentes. Cette manne inattendue s'explique autant par la difficulté de prévoir le résultat des entreprises dans un contexte économique aléatoire que par une prudence peut-être un brin excessif. À l'inverse, l'augmentation de la population dite légale, 26'061 habitants au 31 décembre 2022, soit + 899 personnes ou + 3,6 %, peine à se concrétiser au niveau des recettes fiscales qui sont en diminution de Fr. 681'000.00 pour un total de Fr. 53,9 mios, soit - 1,2 % par rapport au Fr. 54,6 mios planifiés au titre de l'exercice 2022. Nous avons encore relevé deux écarts significatifs afin de compléter cette analyse succincte, à savoir pour le premier une diminution de Fr. - 1,2 mio relatif aux amortissements planifiés des immobilisations corporelles (compte par nature 3300) pour un total de Fr. 6,9 mios alors que le budget prévoyait un montant de Fr. 8,1 mios. Quant au second, il s'agit d'un prélèvement de Fr. 3,1 mios pour les prélèvements sur la réserve afin de compenser les retraitements comptables du patrimoine

administratif découlant de la mise en œuvre de MCH2 et qui fait ressortir un écart positif de Fr. 2,1 mios par rapport au montant considéré au budget 2022 dans la nature comptable 4895. Le retraitement comptable du patrimoine administratif, comme le fait par ailleurs ressortir le tableau des flux de trésorerie, a permis de comptabiliser une réserve de réévaluation à hauteur de Fr. 31,1 mios. Il a été choisi d'amortir cette réserve sur 10 ans d'où le montant prélevé de Fr. 3,1 mios au titre de l'exercice 2022. Si cette pratique est admise, elle a un effet induit avec des conséquences financières puisque les amortissements complémentaires qui découlent de la réévaluation du patrimoine administratif continueront à impacter les charges de fonctionnement lorsque les réserves auront toutes été compensées, soit dès l'exercice 2032.

Les principaux écarts sont expliqués dans le rapport de gestion 2022. Ils ressortent par ailleurs de l'analyse de la brochure des comptes de l'exercice 2022 et les plus significatifs ont été expliqués à la Commission financière. Il ne nous semble donc, en l'état, pas nécessaire d'apporter de commentaire supplémentaire quant aux principaux écarts constatés dans les divers dicastères, autant pour les dépenses que pour les recettes de fonctionnement. Nous remercions les divers intervenants pour la pertinence des explications communiquées, tant dans le rapport annuel que lors des divers entretiens et séances consacrés aux comptes 2022.

Endettement et cash-flow

Les investissements nets budgétisés étaient de Fr. 18,6 mios et les dépenses d'investissements reconnues au titre de l'exercice 2022 ont été de Fr. 19,9 mios, soit Fr. 1,3 mio supplémentaire et près de Fr. 5 mios de plus que l'objectif des Fr. 15 mios par année. L'écart principal provient des investissements liés aux comptes de la classe 6 « Trafic et Télécommunications » qui prévoyaient des dépenses d'investissements de Fr. 12,2 mios et des recettes d'investissements de Fr. - 15 mios, soit un investissement net de Fr. - 2,8 mios qui doivent être mis en corrélation avec les Fr. 7,4 mios reconnus dans les comptes 2022. Les variations constatées dans les comptes d'investissements entre les dépenses d'investissements budgétisées et dépensées illustrent bien les difficultés à prioriser et respecter la limite d'investissements de Fr. 15 mios. Les dépenses d'investissements à engager ont diminué de Fr. - 18,7 mios, passant de Fr. 52,1 mios au 31 décembre 2021 à Fr. 33,4 mios au 31 décembre 2022. Même si cette tendance est positive, elle doit être relativisée au regard des investissements très importants identifiés et considérés dans les divers plans financiers quinquennaux.

Grâce à ce nouveau résultat exceptionnel, l'autofinancement ou le cash-flow, se monte à Fr. 15,8 mios en 2022, alors qu'il était déjà favorable en 2021 à Fr. 15,5 mios et permet d'atténuer l'impact des investissements sur l'endettement. L'évolution de l'endettement est compliquée par la mise en œuvre de MCH2, notamment par la réévaluation du patrimoine financier ainsi que la prise en compte de la part aux dettes des associations intercommunales comme cela est bien relevé dans le rapport de gestion. Toutefois, nous relevons quand même que la dette nette par habitant au 31 décembre 2022 est de Fr. 2'732.00 alors qu'elle était de Fr. 3'057.00 au 31 décembre 2021. Nous considérerons notamment ce nouveau point de référence pour analyser l'évolution de l'endettement ces prochaines années.

Les emprunts ont diminué de Fr. 4,5 mios entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 et nous relevons que les intérêts passifs des engagements financiers se sont montés à Fr. 1'133'000.00 alors qu'ils étaient estimés à Fr. 1'254'000.00 au budget 2022, faisant ressortir ainsi un écart favorable de Fr. 120'000.00.

Le capital propre au 31 décembre 2021 était de Fr. 39'241'757.11. Compte tenu de la mise en œuvre de MCH2, dont les mouvements sont rapportés dans le tableau de l'état du capital propre dans les annexes aux comptes 2022, et du résultat final de l'exercice 2022 de Fr. 8'808'384.31, le capital propre de la commune de Bulle se monte au 31 décembre 2022 à Fr. 207'549'788.14.

Conclusions

L'excellent résultat rapporté pour l'exercice comptable 2022 ainsi que ceux de ces dernières années ne doivent pas occulter les difficultés qui nous attendent au regard des immenses chantiers déjà engagés ou à venir pour la commune de Bulle, de manière directe ou indirecte au travers des diverses Associations communales. En effet, les investissements colossaux pour les EMS avec le RSSG pour près de Fr. 150 mios, ceux de l'ARG pour l'AISG et le futur centre sportif de la Gruyère pour Fr. 55 mios, ou encore la projection du futur 4^{ème} établissement scolaire pour le cycle d'orientation représentent des montants énormes tant au niveau des charges liées intercommunales que pour la part aux investissements qui s'y rapporte. Les investissements en cours et à venir pour la Commune ne sont par ailleurs pas en reste avec deux nouvelles écoles au moins, des investissements sportifs conséquents pour le futur stade ou encore le Musée Gruérien dont le dernier chiffrage se monte à près de Fr. 20 mios, sans parler des inévitables projets d'infrastructures qui découleront immanquablement de l'évolution démographique de la Ville telle qu'elle est envisagée. Le cumul de ces chiffres ou des premières estimations que l'on peut en faire donne le tournis et complexifie encore davantage la priorisation des investissements en gardant à l'esprit l'objectif de Fr. 15 mios d'investissements annuels, pour rappel credo de l'Exécutif afin d'éviter un endettement trop important. La situation économique, avec une inflation importante et des risques de récession qui restent assez forts, rendent les prévisions encore plus compliquées pour l'estimation des recettes fiscales pour les personnes morales. Les marchés financiers ne sont pas en reste et le renouvellement des emprunts existants qui arrivent à échéance ainsi que le financement des nouveaux investissements se feront à des taux nettement moins favorables que par le passé et l'impact en sera d'autant plus significatif sur les charges financières.

Même s'il est incertain, l'avenir est stimulant au travers des nombreux projets qui reflètent le dynamisme de toute une région. Les défis seront nombreux, mais il est évident que ces prochaines années seront difficiles à gérer et les résultats probablement moins exceptionnels que ceux de ces dernières années. La maîtrise des dépenses est donc d'autant plus essentielle, de même que le respect des objectifs d'investissements doit être impératif et incontournable. Les charges de personnel représentent le poste des dépenses de fonctionnement le plus important sur lequel l'Exécutif peut et doit exercer un contrôle strict afin d'éviter d'engager des coûts superflus. Au risque de se répéter, la Commission financière recommande la plus grande rigueur dans le choix des dépenses d'investissements afin de garder l'endettement de la Commune supportable quant aux charges financières qui en découlent et souhaiterait également avoir une vision au-delà des 5 ans habituels de manière à comprendre comment l'Exécutif entend planifier et prioriser les nombreux projets d'investissements à venir.

Nous remercions le Conseil communal et l'ensemble du personnel de la Commune pour leur engagement, leur disponibilité et leur contribution à la bonne gestion du ménage et du patrimoine communal.

Au regard de ces diverses considérations, la Commission financière préavise favorablement l'entrée en matière sur les comptes de résultats, d'investissements et sur les rapports de gestion 2022 de la commune de Bulle et prend acte de l'avis des réviseurs qui proposent d'approuver les comptes annuels 2022.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson. Elle passe maintenant à la discussion sur les comptes de résultats, les comptes d'investissements, le bilan et le rapport de gestion. Cette discussion sera suivie du vote global sur les comptes et le rapport de gestion 2022.

A. Comptes de résultats 2022

Madame la Présidente ouvre la discussion générale sur les comptes de résultats 2022 dans l'ordre des forces politiques présentes au Législatif communal. Elle passe la parole au groupe PLR.

Au nom du **groupe PLR, Monsieur Jérémie Brunschwig** s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Le groupe PLR a analysé avec attention les comptes 2022. Bien que nous soyons satisfaits des résultats avec une amélioration de Fr. 11,2 mios par rapport au budget, il n'en demeure pas moins que l'écart entre le budget et les comptes nous paraît très important. Est-ce un excédent de prudence dans la planification ou le fruit d'un résultat exceptionnel ? La réponse est en partie dans la question mais nous espérons vivement que la tendance ne s'inversera pas radicalement pour les prochains exercices.

Quelques points importants à souligner :

- Amélioration des recettes fiscales liées aux personnes morales pour un montant de Fr. 5,9 mios dont une somme de Fr. 4,5 mios pour des arriérés d'impôt : nous ne pourrions certainement pas compter sur cette manne complémentaire chaque année, du moins dans ces proportions.*
- Amortissement comptable accéléré sur 10 ans de la réserve de réévaluation pour un montant de Fr. 3,1 mios, avec comme corollaire une réserve entièrement utilisée dès l'exercice 2032 alors que les amortissements continueront à grever les charges de fonctionnement.*
- Il ressort également que les revenus fiscaux liés aux personnes physiques présentent une diminution de Fr. 681'000.00 par rapport au budget. Ainsi, il est inquiétant de constater que l'accroissement démographique, avec 899 nouveaux contribuables, ne se reflète pas dans ces revenus pour lesquels une minorité de contributeurs paie la plus grande partie des impôts des personnes physiques.*

Pour terminer, je cite Monsieur le Syndic, dans le procès-verbal du 16 décembre 2013 qui s'inquiétait déjà de l'évolution des finances communales : « Le déficit chronique du fonctionnement du ménage communal ne doit pas être un fait accompli. Nous ne voulons pas laisser à nos enfants des dettes dont ils ne sauront que faire. En tant qu'élus, il est de notre responsabilité de ne pas nous laisser mettre une bombe à retardement dans les colonnes de la comptabilité communale. »

Nous ne pouvons qu'adhérer à ces propos et nous réjouir du résultat 2022. Mettons tout en œuvre pour que celui-ci ne soit pas l'exception mais devienne la norme dans les années futures. Il est de notre devoir de limiter au maximum l'endettement pour les prochaines générations. Nous devons faire preuve de courage dans la priorisation des investissements et leur financement. Nous ne voulons pas d'une hausse d'impôt à Bulle.

Le groupe PLR accepte à l'unanimité les comptes et le rapport de gestion 2022.

Nous remercions Monsieur Nicolas Wyssmüller et son équipe pour la bonne tenue des finances communales.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérémie Brunschwig pour son intervention et passe la parole au groupe PS.

Au nom du **groupe PS**, intervention de **Monsieur François Ducrest** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Notre groupe a pris acte de l'excellent résultat, inattendu, pour ne pas dire inespéré, des comptes de fonctionnement 2022 et s'en réjouit. Toutefois, nous sommes conscients qu'il s'agit d'un exercice particulier qui résulte d'une part, d'une grande prudence dans l'élaboration du budget et d'autre part, de produits supplémentaires exceptionnels.

Évidemment, l'endettement de la Commune demeure très important, d'autant plus que des investissements nécessaires nous attendent à court et à moyen termes : la rénovation et l'agrandissement du Musée gruérien, la rénovation du stade ou encore une quatrième école primaire. Nous devons donc rester très attentifs à notre capacité d'autofinancement des investissements.

Nous restons convaincus que la Commune, malgré son endettement, doit donner un signal fort de relance en réalisant les travaux prévus, surtout qu'elle doit continuer à s'engager pour une meilleure qualité de vie de sa population, en proposant un aménagement et des infrastructures de qualité, en soutenant la culture sous toutes ses formes, la vie associative et le sport, enfin en mettant en place des actions contre le réchauffement climatique.

Pour conclure, nous remercions tous les membres du Conseil communal pour la parfaite maîtrise des dépenses. Nos remerciements s'adressent en particulier au responsable des finances, Monsieur Nicolas Wyssmueller, et à l'administration communale pour la rigueur du travail effectué.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur François Ducrest pour son intervention et passe la parole au groupe Le Centre/PVL.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL**, intervention de **Monsieur Maxime Pasquier** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Le groupe Le Centre/PVL a analysé les comptes et le rapport de gestion 2022 de la Ville de Bulle avec intérêt et attention. C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance du résultat opérationnel de plus de Fr. 4,26 mios, indiquant concrètement le bénéfice réalisé en 2022 sans les écritures comptables liées à MCH2, à savoir les dissolutions de réserve ou les réévaluations de patrimoine.

Comme cela est très bien expliqué dans La Liberté d'aujourd'hui, les résultats finaux sont quelque peu tronqués par MCH2. Cela dit, nous constatons que la santé financière des entreprises implantées à Bulle se révèle robuste. A l'inverse, malgré la prudence affichée concernant les recettes fiscales des personnes physiques, la Commune enregistre une différence négative de près de Fr. 700'000.00.

Le groupe Le Centre/PVL remercie et félicite le Conseil communal ainsi que le service des finances pour ce très bon résultat qui reflète une maîtrise certaine des charges.

Finally, this good result must nevertheless not hide certain realities :

- *Les indicateurs de santé financière se sont améliorés, certes, mais ne donnent pas encore pleine satisfaction.*
- *Le groupe Le Centre/PVL reste favorable à des investissements prioritaires et réfléchis, en respectant dans la mesure du possible la limite des Fr. 15 millions annuels.*

Le groupe Le Centre/PVL réitère ses remerciements au Conseil communal ainsi qu'à l'administration et approuve à l'unanimité les comptes et le rapport de gestion 2022.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Maxime Pasquier pour son intervention et passe la parole au groupe Les Vert·e·s.

Pour le **groupe Les Vert·e·s**, **Madame Anne Niquille Charrière** s'exprime au nom de Madame Camille Lavalette :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux, Le groupe Les Vert·e·s a pris connaissance avec attention des comptes de résultat 2022 et du rapport de gestion y relatif. Il se réjouit du bénéfice de plus de Fr. 8 millions réalisés par la Commune en comparaison du budget qui prévoyait un déficit de plus de Fr. 2 millions. Il est à souligner que ce bénéfice est pour plus de la moitié lié à la dissolution de réserves qui sont des revenus extraordinaires. Nous saluons par ailleurs le fait que les charges ont été maîtrisées selon ce qui avait été budgété, avec une diminution de charges d'un pourcent. De plus, les revenus ont augmenté de 12,4 % par rapport à ce qui avait été budgétisé. Nous constatons toutefois que le degré d'autofinancement est relativement faible et qu'il existe une dette importante par rapport aux revenus avec une dette nette par habitant s'élevant à Fr. 2'732.00.

Le groupe Les Vert·e·s invite la Commune à poursuivre une gestion rigoureuse et attentive des finances communales tout en investissant dans des projets qualitatifs, durables, porteurs pour l'avenir de notre Commune et de ses citoyens et citoyennes.

Nous profitons de cette intervention pour remercier l'ensemble du Conseil communal, son responsable des finances, Monsieur Wyssmueller, le Département des finances et toutes les personnes qui ont œuvré à la bonne gestion des deniers de la Commune.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Anne Niquille Charrière pour son intervention et passe la parole au groupe UDC.

Pour le **groupe UDC**, **Monsieur Sébastien Bossel** s'exprime au nom de Monsieur Jacques Rime :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers membres du Conseil,

Le groupe UDC a pris connaissance des comptes de l'exercice 2022 qui présentent un bénéfice de Fr. 8,8 millions alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 2,4 millions.

Ce résultat est certes réjouissant, mais le montant des investissements réalisés à venir est bien plus élevé que le cash-flow. La dette brute est déjà très élevée et la Commune ne pourra plus jouir de taux d'intérêt très bas dans les années à venir. Ceci risque de péjorer les comptes pour les prochains exercices. Il faudra absolument que le Conseil communal priorise les futurs investissements afin de revenir à un plafond supportable pour la Commune. Nous espérons aussi que ce résultat ne contribuera pas à augmenter les dépenses. Nous demandons donc au Conseil communal de continuer avec une gestion rigoureuse des deniers publics.

Nous remercions l'administration et le Conseil communal pour le travail effectué. Notre groupe approuvera les comptes et le rapport de gestion.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Sébastien Bossel pour son intervention et demande si les quelqu'un souhaite encore intervenir.

Tel n'étant plus le cas, elle passe donc aux comptes de résultats 2022.

Afin de ne pas rallonger inutilement la séance, **Madame la Présidente** ne va pas donner lecture des recettes et dépenses chapitre par chapitre. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur l'un des 10 chapitres.

0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Recettes	Fr.	3'254'655.43
Dépenses	Fr.	13'280'274.49

1. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE

Recettes	Fr.	5'888'041.08
Dépenses	Fr.	7'492'230.00

2. FORMATION

Recettes	Fr.	4'985'482.65
Dépenses	Fr.	35'900'940.80

3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Recettes	Fr.	1'806'295.35
Dépenses	Fr.	9'477'267.71

4. SANTÉ

Recettes	Fr.	18'689'431.94
Dépenses	Fr.	30'028'357.12

5. PRÉVOYANCE SOCIALE

Recettes	Fr.	181'237.05
Dépenses	Fr.	12'952'618.25

6. TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Recettes	Fr.	8'996'953.99
Dépenses	Fr.	15'459'539.13

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Recettes	Fr.	13'037'648.10
Dépenses	Fr.	14'053'055.79

8. ÉCONOMIE PUBLIQUE

Recettes	Fr.	1'080'306.65
Dépenses	Fr.	2'180'610.05

9. FINANCES ET IMPÔTS

Recettes	Fr.	95'831'005.70
Dépenses	Fr.	4'117'780.29

Constatant que personne ne demande la parole, **Madame la Présidente** clôt la discussion de détail des comptes de résultats 2022.

Avec Fr. 153'751'057.94 de revenus et Fr. 144'942'673.63 de charges, le résultat du compte de résultats présente un bénéfice de Fr. 8'808'384.31.

B. Comptes d'investissements 2022

Madame la Présidente suggère de ne procéder qu'à une discussion générale sur les comptes d'investissements 2022.

Le résultat global des comptes d'investissements est le suivant : Fr. 2'187'784.50 de revenus et Fr. 22'130'897.55 de charges, soit un excédent de charges de Fr. 19'943'113.05.

Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur les comptes d'investissements 2022.

Comme cela n'est pas le cas, elle propose de passer à l'examen du bilan et du rapport de gestion 2022.

C. Bilan au 31 décembre 2022

Madame la Présidente relève que le total du bilan s'élevait au 31 décembre 2022 à Fr. 386'175'301.47 avec Fr. 120'606'822.27 de fortune pour la Commune.

Elle ouvre la discussion générale et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur le bilan de la Ville.

Comme ce n'est pas le cas, elle propose de passer au rapport de gestion.

D. Rapport de gestion 2022

Madame la Présidente ouvre la discussion générale. Elle demande si quelqu'un désire s'exprimer sur le rapport de gestion 2022.

E. Vote des comptes et du rapport de gestion 2022

Cela n'étant pas le cas, **Madame la Présidente** soumet au vote les comptes et le rapport de gestion 2022, dans leur ensemble.

➤ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 47 voix, les comptes et le rapport de gestion 2022 de la Ville de Bulle.**

3. Approbation de la révision partielle du règlement du personnel communal – Modification de l'article 25a Retraite anticipée (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Tout est clairement expliqué dans le message. Il s'agit de la modification de l'article 25a Retraite anticipée, alinéa 3, où nous supprimons l'élément « qui a donné satisfaction ». Cette modification intervient à la suite d'un contrôle AVS où l'organe de contrôle a averti la Commune de ne plus être autorisée à maintenir ces conditions subjectives quant à l'attribution du pont pré-AVS par l'employeur. Cette exigence implique la modification de cet article qui vous est soumis aujourd'hui.

Je n'ai pas d'autres commentaires à faire en l'état. Je reste à disposition s'il devait avoir des questions.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour cette présentation de la révision partielle du règlement du personnel communal.

Elle ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des Conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion générale et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général adopte à l'unanimité, soit par 47 voix, la révision partielle du Règlement du personnel communal consistant en la modification de l'article 25a alinéa 3 de la manière suivante :**

- 3. En cas de prise de la retraite avant l'âge donnant droit à une rente AVS, le collaborateur qui compte un nombre suffisant d'années de service reçoit de la Commune un pont pré-AVS aux conditions mentionnées dans le règlement d'exécution.**

Madame la Présidente rappelle que la décision de modification de tout règlement de portée générale, conformément à l'article 110 alinéa 1 lettre d du règlement du Conseil général, est soumise au référendum facultatif.

4. Maison du patrimoine et de la culture – Crédit d'étude additionnel pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle
(voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Kirthana Wickramasingam**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Chères et Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil communal vous sollicite un crédit d'étude additionnel pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle afin de pouvoir finaliser les études jusqu'au stade de la mise à l'enquête de manière à être en mesure de soumettre une demande de crédit de construction en décembre de cette année.

En introduction, je vous rappelle quelques éléments liés à l'historique du projet. Le bâtiment actuel a été inauguré en 1978 et abrite aujourd'hui le Musée gruérien ainsi que la Bibliothèque publique et scolaire. Un agrandissement de l'aile ouest a été effectué en 2002 afin d'y ajouter la fonction de bibliothèque scolaire et les archives historiques de l'administration communale. En 2012, la nouvelle exposition permanente a été réalisée. En 2019, un concours d'architecture a été lancé avec un résultat et un lauréat du concours. A son terme, le jury a choisi le projet « Pivoine », du groupement d'architectes Sergison Bates et Jaccaud Spicher.

Dans le cadre de ce concours, et afin de pouvoir disposer d'un comparatif des différents projets retenus au second tour, une première estimation sommaire des coûts d'agrandissement a été effectuée, et ce sur la base du calcul des coûts par macroéléments de construction. Cet estimatif était un comparatif (m³, m², surface) selon les normes SIA. Ce chiffre, évalué à Fr. 8,5 mios TTC, a servi de base de calcul pour la demande du crédit d'étude voté lors de la séance du Conseil général du mois de décembre 2021.

Ce chiffre provenait en réalité d'une évaluation issue du concours qui avait pour but de comparer les projets du deuxième tour entre eux et en aucun cas, un chiffrage du coût du projet. En effet, pour disposer d'un montant plus proche du coût de projet, il est nécessaire d'avoir au minimum un projet qui soit justement au stade de l'avant-projet définitif. C'est ce qui est en train d'être fait et le but du crédit d'étude.

Très rapidement, le Conseil communal s'est retrouvé devant des éléments et paramètres qui n'avaient pas été pris en compte dans le chiffrage comparatif au terme du concours. Mais, cela n'est pas étonnant. C'est en effet au travers des travaux du crédit d'étude que l'équipe pluridisciplinaire a identifié l'ampleur de la transformation de l'existant. Le dossier technique est complexe et il a été nécessaire de redéfinir le périmètre d'intervention. Aujourd'hui donc, nous passons à un estimatif de coût de projet à Fr. 19,4 mios, ce qui nous conduit à devoir venir vers vous pour cette demande de crédit complémentaire.

Je passe maintenant la parole à ma collègue, Estelle Zermatten, en charge des bâtiments communaux, qui va vous expliquer les détails de la projection des coûts de projet. »

Madame Estelle Zermatten, nom du **Conseil communal**, s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Effectivement, je tiens à préciser, et je pense que c'est bien de le rappeler, que le concours ne prenait pas en compte les éléments qui vous sont présentés aujourd'hui dans le message et qui expliquent cette différence de coût.

Le jury a fait des recommandations qui ont été prises en compte. C'est aussi le but d'un concours d'avoir des avis techniques de professionnels et non-professionnels par rapport à des éléments qui pourraient être améliorés. Vous l'avez vu dans le message, la différence est estimée à Fr. 10,9 mios.

Tous ces explicatifs sont effectivement des éléments qui n'avaient pas été pris en compte dans le cahier des charges du concours :

- *L'assainissement de l'aile ouest construite en 2002 pour un coût de Fr. 1,7 mio.*
- *L'assainissement des installations techniques existantes du Musée.*
- *Les choix de projets (panneaux solaires photovoltaïques / refroidissement rez-de-chaussée / mobilier bibliothèque / cuisine cafétéria...).*
- *Tous les éléments liés au déménagement et à la sécurisation et protection des œuvres. Je tiens ici à rappeler que le Musée gruérien a plus de 85'000 œuvres d'importance communale, régionale, cantonale, et nationale. C'est donc très important de pouvoir garantir la sécurité de ces œuvres.*
- *Le mobilier administratif.*
- *Etc.*

Vous le voyez aussi, il y a une indexation des prix de la construction liée à la crise sanitaire découlant du COVID 19 ainsi que la guerre en cours en Ukraine et une tolérance de chiffrage de plus ou moins 10 % uniquement sur le CFC 2.

Je précise aussi que, dans l'analyse effectuée par la société Tekhne pour ce chiffrage, des comparaisons ont été faites par rapport aux gros œuvres de projets similaires et démontrent que chez nous, nous sommes plutôt dans la moyenne inférieure par rapport aux coûts des gros œuvres. Nous sommes donc dans le tir de ce qui peut être fait pour des transformations d'une maison de la culture.

Le but aujourd'hui est de pouvoir affiner le chiffrage que nous vous présenterons en décembre prochain et de pouvoir préciser aussi les phases d'exécution liées à l'organisation et au déménagement de la bibliothèque.

Je repasse la parole à Madame Wickramasingam. »

Madame Kirthana Wickramasingam complète ainsi :

« Merci.

Pour terminer, le Conseil communal veut aller au bout de ces études pour vous présenter, comme dit précédemment, un crédit de construction en décembre prochain au Conseil général. Cette motivation est due à l'importance capitale qu'a l'institution du Musée gruérien et de la Bibliothèque pour la Ville de Bulle. Une institution culturelle centrale qui a vraiment besoin d'être agrandie pour répondre aux besoins de la population de toute une région.

Le Musée travaille à la mise en valeur et à la préservation du patrimoine régional et permet son partage avec la population bulloise. Une population qui change, grandit et qui a besoin d'un lieu d'échanges pour le partage de ses valeurs. La Bibliothèque est un lieu d'accès à la connaissance, à la culture, à la bibliothèque scolaire bien sûr, mais c'est aussi un accès à la lecture pour les différentes communautés. C'est un lieu d'animation gratuit et accessible à toutes et tous.

Ajoutons que dans une ville avec une forte proportion d'étudiantes et d'étudiants et de personnes en formation, nous avons aussi besoin d'un espace de travail avec des horaires élargis. Le projet qui est en

train d'être travaillé, entre le programme du concours et les éléments pris en compte par le Conseil communal, offrira au public des nouveaux espaces (cafétéria, espaces d'étude, consultation d'archives) et des conditions nécessaires pour l'avenir du musée. On peut aussi parler de l'atelier de restauration, d'une mise à disposition d'espaces pour la mise en quarantaine d'objets, d'espaces de stockage, etc.

Sachez également que le Conseil communal a entrepris des démarches pour trouver des soutiens financiers, qu'ils soient cantonaux ou régionaux.

Nous sommes donc à disposition si vous avez des questions.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Mesdames Estelle Zermatten et Kirthana Wickramasingam pour ces compléments et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues du Conseil général,

La Commission financière a pris connaissance du message proposé par le Conseil communal pour justifier la demande de crédit complémentaire de Fr. 490'000.00, mais a été particulièrement interpellée par l'augmentation des coûts du projet actuel, soit Fr. 10,9 mios, qui portent celui-ci à Fr. 19,4 mios, un montant largement au-delà des Fr. 8,5 mios mentionnés en 2021 dans le cadre de la première demande du crédit d'étude. La première intention de la Commission financière a été de ne pas rentrer en matière et de donner un préavis défavorable à cette demande.

Une bonne communication est la clé du succès, elle doit être transparente afin de convaincre et de faire adhérer les décideurs à un projet. On ne peut pas dire que le message actuel répondait à ces critères, ni le précédent qui laissait penser que le coût du nouveau musée se monterait à Fr. 8,5 mios. La séance complémentaire du 5 mai 2023 avec Madame Kirthana Wickramasingam, Messieurs Serge Rossier et Alexandre Malacorda a permis d'éclairer la Commission financière sur les éléments qui ont amené le Conseil communal à demander ce crédit d'étude complémentaire.

La Commission financière a pris note des éléments communiqués et des justifications apportées par les intervenants afin de légitimer les Fr. 10,9 mios de coûts supplémentaires. Pour la Commission financière, ce projet ne correspond plus au concours et devrait être considéré comme un nouveau projet et seuls les coûts de Fr. 1,4 mio liés à l'indexation sont justifiés à ce titre. Nous comprenons maintenant que le montant de Fr. 8,5 mios n'avait pour but non pas d'estimer le projet, ce qui semblait logique de prime abord, mais plutôt de départager les différents projets par un calcul sommaire, alors qu'un devis estimatif plus précis aurait déjà dû accompagner la demande de crédit initiale. À ce titre, la Commission financière souhaite, à l'avenir, que les projets de cette envergure intègrent un devis estimatif aussi précis que possible dans les demandes de crédit d'étude afin d'éviter de répéter les errements liés à ce projet.

Tout en regrettant qu'aucune alternative ne nous ait été proposée pour une solution « destruction-reconstruction » qui faisait par ailleurs partie des projets retenus dans le concours, la Commission financière a relevé l'importance de réaliser ce projet compte tenu des impératifs mentionnés dans le message et des montants déjà engagés à ce jour et qui seraient en grande partie perdus en cas d'arrêt du projet. Ce n'est évidemment pas un chèque en blanc donné par la Commission financière dans sa décision mais une volonté de permettre à l'Exécutif de montrer sa capacité à conduire ce projet en respectant la nouvelle estimation faite suite au mandat donné à la société Tekhne. Ainsi, le montant de Fr. 19,5 mios TTC estimé sans tolérance de chiffrage à $\pm 15\%$ doit représenter le montant maximum final du projet, même si quelques inconnues doivent encore être validées. La Commission financière a également noté les prochaines interventions afin d'obtenir des subventions cantonales voire fédérales

pour un Musée considéré d'importance nationale et fait remarquer que d'autres soutiens financiers privés devraient également être envisagés. Dans tous les cas de figure, les montants ainsi obtenus devraient être portés en diminution de l'objectif de coût de construction précité et non pas compenser d'éventuels surcoûts.

La Commission financière rappelle également les énormes investissements qui seront réalisés ces prochaines années en Gruyère au travers des diverses Associations intercommunales qui auront un impact autant sur les charges liées que sur la capacité d'endettement de la Commune pour la quote-part qui lui revient. À ceux-ci vont se rajouter les propres investissements de la Commune qui sont déjà très conséquents au regard des derniers plans financiers quinquennaux et qui vont continuer en considérant les besoins croissants d'infrastructures liés à l'augmentation de la population. Prioriser les investissements et respecter les montants engagés seront par conséquent essentiels si l'on veut réellement les réaliser dans le cadre de la capacité d'endettement de la Commune. À ce titre, la Commission financière souhaite connaître les intentions de l'Exécutif dans les priorités qu'il entend donner aux investissements ces prochaines années, au-delà du traditionnel plan financier à 5 ans, en vue de les réaliser sans en préteriter un par rapport à un autre pour des motifs qui pourraient s'avérer difficiles à comprendre et à justifier.

Dans ce contexte, la Commission financière a préavisé favorablement, et à la majorité des membres présents, la demande du Conseil communal quant à l'octroi d'un crédit d'étude additionnel de Fr. 490'000.00 pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Monsieur Malik Seydoux**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et chers collègues,

De Fr. 8,5 mios, nous sommes aujourd'hui à Fr. 19,4 mios d'investissement. Selon le message du Conseil général ainsi qu'à la suite des informations reçues par la Commission financière lors des deux séances de présentation et de discussion, on nous dit que le projet a évolué, que le périmètre s'est agrandi, que la technique a été mieux étudiée et que les coûts de la construction ont augmenté. Une question me vient à l'esprit : Est-ce vraiment approprié de lancer des concours d'architecture sans définir de budget et avec un périmètre évolutif ? N'est-ce pas la porte ouverte à des extravagances ou à des propositions certes magnifiques mais pas forcément aux meilleurs coûts par rapport aux besoins ?

La commune de Bulle va devoir faire face à une multitude d'investissements ces prochaines années. Pour n'en citer que quelque uns, le CO4, le centre sportif de la Gruyère, les homes de la Gruyère, le Musée gruérien, le stade, les futures écoles primaires, ainsi que tous les investissements déjà votés ou planifiés. On peut facilement estimer ceux-ci à plus de Fr. 300 mios. Au regard de notre capacité d'investissement qui se situe entre Fr. 15 et 20 mios par an, les 15 à 20 prochaines années sont déjà bien remplies.

Nous ne souhaitons surtout pas mettre en concurrence les projets d'investissements. Par contre, nous attendons de notre Conseil communal une planification et un financement réaliste pour ces prochaines années. Actuellement, nous recevons une planification à 5 ans. Il nous semble important, en vue de tous

ces investissements à venir, de prolonger cette planification à 10 ans et surtout de l'accompagner d'un solide et réaliste plan de financement.

Le Musée gruérien, comme on a pu le lire dans différents messages et comme vous l'avez rappelé ce soir, de même comme son nom l'indique, est le musée de toute une région. Dans ses sous-sols, des œuvres d'importance nationale s'y trouvent et y sont protégées. Il est important que notre Conseil communal mette en œuvre une recherche de soutiens, de sponsorings, de subventions ainsi que la participation de l'ARG afin de réduire le coût de cet investissement pour notre Commune. Le message du Conseil communal est très clair, le projet ne doit pas dépasser Fr. 19,4 mios, et toute participation d'un tiers devra réduire cette somme.

Depuis plusieurs années, plusieurs bureaux d'étude ont été approchés et, grâce à la rallonge qui va être acceptée ce soir, le projet final doit être ficelé pour ce montant et tout dépassement sera malvenu et signe d'une maîtrise déficiente des projets d'envergure.

Pour résumer, nous allons accepter ce crédit d'étude additionnel pour finaliser les études et les analyses afin d'avoir un projet abouti. Ceci n'est pas à prendre comme un accord à un futur investissement, car celui-ci devra respecter le budget de Fr. 19,4 mios et il devra s'intégrer dans une planification réaliste à 10 voire 15 ans, et ceci en privilégiant les économies ou les reports et en évitant une augmentation des impôts.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Malik Seydoux pour son intervention. Elle demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Intervention de **Madame Carole Fritschi**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Autant l'affirmer d'emblée, le groupe PS soutient à l'unanimité la demande de crédit d'étude additionnel pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle.

Evidemment, nous avons été vraiment surpris par la différence entre l'estimatif sommaire établi pour le concours d'architecture et le crédit de construction projeté, différence qui s'élève à Fr. 10,9 mios, bien qu'il ne s'agisse pas d'un dépassement de budget puisque celui-ci est encore en cours d'élaboration. Nous sommes également conscients de l'importance des investissements qui nous attendent ces prochaines années, c'est pourquoi, nous soutenons la demande de la Commission financière d'obtenir en décembre du Conseil communal une prévision des investissements à plus long terme ainsi qu'un plan de financement. Comme l'ont relevé plusieurs membres de cette assemblée, face à tous ces investissements, il convient d'établir une liste de priorités.

Nous nous sommes donc posé deux questions concernant ce projet de rénovation et d'agrandissement : Répond-il à un besoin pour la population et constitue-t-il une priorité ? La réponse est deux fois OUI !

Nous constatons d'abord que le Musée et la Bibliothèque assurent un véritable service public en accueillant les habitant·e·s de la commune, du district et du canton, les écoles et les touristes. Le Musée comptabilise environ 25'000 entrées par an ; quant à la Bibliothèque, elle prête plus de 167'000 livres chaque année, ce qui en fait la deuxième bibliothèque du canton, après la BCU. Nous relevons le fait que plus de 50 % du lectorat est constitué d'enfants de 0 à 14 ans et que 62 % de ce même lectorat est domicilié à Bulle. La population bulloise est très attachée au Musée gruérien et à sa bibliothèque.

Peut-être est-il utile de le rappeler, cette institution endosse de nombreux rôles. Elle est à la fois un centre de compétences, un promoteur des traditions vivantes, un gardien de notre patrimoine, (par exemple, grâce à l'initiative du Musée gruérien, l'UNESCO validera en automne prochain l'inscription de la Saison d'Alpage à la liste du patrimoine immatériel). Le Musée est aussi un lieu de culture, de recherches et d'études, d'expositions, de vulgarisation scientifique, de médiation scolaire, de lecture, de travail, d'intégration, de rencontres, de mise en lumière d'artistes régionaux et, pour finir, un pôle touristique (à vrai dire, pour l'instant, le seul vrai site touristique de la ville). Enfin, nous pouvons relever le dynamisme des responsables du Musée et de la Bibliothèque qui proposent des activités, expositions et conférences de grande qualité, qui sont très fréquentées par le public et qui contribuent au rayonnement régional, national, voire international de l'institution.

Toutefois, ce bâtiment a 45 ans et il ne répond plus aux besoins actuels. Voici une liste des principaux problèmes qu'il faut régler :

- *La partie administrative était prévue pour 3 EPT ; aujourd'hui l'institution compte 14,5 EPT. D'ailleurs la Commune loue déjà des bureaux supplémentaires.*
- *Si le Musée peut proposer cinq expositions par an, c'est parce que tout est créé sur place, ce qui limite fortement les coûts. Si le Musée devait mandater une entreprise extérieure pour la réalisation des expositions, il n'aurait pas les moyens d'en monter autant par année. Or, il manque de locaux de stockage et un atelier suffisamment grand.*
- *80'000 objets sont stockés au Musée et il manque de la place dans les réserves. Il manque également un local de restauration pour ces objets.*
- *Aujourd'hui, Madame Wickramasingam l'a rappelé, la Bibliothèque ne répond plus du tout aux besoins des étudiants dont le nombre a explosé. Une ville de bientôt 30'000 habitants doit proposer une salle d'étude ouverte tous les jours à un horaire élargi. Seul l'agrandissement du bâtiment qui prévoit une entrée séparée pour le Musée, la Bibliothèque et la partie administrative permettra cela.*
- *La Bibliothèque n'offre pas non plus un espace d'accueil assez grand pour les très nombreuses classes (plus d'une centaine) qui viennent chaque année.*
- *Les infrastructures d'accueil sont également insuffisantes. Quand un car arrive, les visites commencent avec 30 minutes de retard à cause du manque de toilettes. Il y a deux sanitaires pour tous les visiteurs et le personnel.*
- *Enfin, l'état actuel du bâtiment est inquiétant : toit pas étanche, ascenseur et monte-charge en mauvais état, problème de chasse d'eau, bilan énergétique catastrophique. Tous les systèmes techniques sont obsolètes et à bout de souffle (systèmes électriques, d'alarme, de distribution de chaleur, de ventilation). Depuis quelques mois, il y a des pannes. Tout risque de lâcher, la seule question, c'est « quand ». Il faut être conscient qu'avec une technique à bout de course, on prend un gros risque, y compris financier. En effet, le patrimoine actuel du Musée est assuré pour un montant de Fr. 14'000'000.00. Il s'agit du patrimoine de la commune. Imaginez une panne du système d'alarme ou de ventilation...*

Bref, si l'agrandissement du Musée et de la Bibliothèque ne correspond ni à un besoin ni à une priorité, il faut alors redéfinir ces mots. En réalité, la situation est si urgente, que si nous n'agissons pas, nous condamnons cette institution à court voire moyen termes.

Finalement, la question est simple : voulons-nous d'un Musée et d'une Bibliothèque à Bulle ? Si oui, nous devons donner à la Commission de bâtisse les moyens de poursuivre son travail d'étude afin qu'elle puisse proposer un projet et un budget finalisé en décembre.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Carole Fritschi pour son intervention. Elle demande si la parole est encore souhaitée.

Intervention de **Monsieur Baptiste Pasquier**, pour le **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le crédit d'étude additionnel de Fr. 490'000.00 demandé est tout-à-fait acceptable. Le groupe Le Centre/PVL est favorable à octroyer plus de moyens en phase d'étude pour accoucher d'une réalisation judicieuse correspondant au besoin de la Commune. Cependant, l'augmentation du coût du projet qui bondit de Fr. 8,5 mios à Fr. 19,4 mios nous a particulièrement interloqués.

Notre groupe déplore que le Conseil général ait reçu les informations liées à cette augmentation simplement par le message de cette demande de crédit additionnel, dans lequel les différents postes sont effectivement détaillés, mais qui laisse en suspens de nombreuses interrogations sur le déroulement du projet. Seule la Commission financière a été conviée à une présentation complémentaire relatant les différentes phases du projet, permettant ainsi de comprendre la situation actuelle. Dans un souci de transparence, le groupe Le Centre/PVL aurait vivement souhaité que cette présentation soit étendue à tous les Conseillers généraux et idéalement avant l'envoi du message. Nous espérons que le Conseil communal tiendra compte de notre requête pour les futurs investissements d'importance.

Le groupe Le Centre/PVL est convaincu de la nécessité de l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque. Cependant, le projet donne plutôt l'impression d'être une succession de problèmes à résoudre, qui ne met pas en confiance au moment de prendre une décision quant à l'acceptation de ce crédit. Les conditions de travail dans le bâtiment du Musée rendues difficiles en raison de la vétusté des locaux et des installations techniques montrent l'urgence dans laquelle nous nous trouvons. Par cette demande de crédit, le Conseil communal met le Conseil général dans une situation bien inconfortable et devant le fait accompli, car si nous n'acceptons pas ce crédit d'étude, le projet sera arrêté, les montants déjà investis seront perdus, un nouveau concours devra être mis sur pied et finalement les travaux d'agrandissement seront repoussés. Dans l'intervalle, des montants devront inévitablement être consentis pour maintenir ou remplacer certains éléments déjà problématiques aujourd'hui.

Après avoir évalué les différentes options, le groupe Le Centre/PVL accepte l'octroi d'un crédit d'étude additionnel de Fr. 490'000.00 pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle. En revanche, l'acceptation de ce crédit ne signifie pas une validation automatique du futur crédit de construction, mais une occasion de pouvoir proposer un projet abouti respectant le cadre financier. En effet, notre groupe veillera à ce que le coût annoncé de Fr. 19,4 mios TTC représente la limite maximale à ne pas dépasser. De plus, au vu des investissements à venir, planifiés ou pressentis, listés précédemment dans le préavis de la Commission financière, le groupe Le Centre/PVL soutient la demande de la Commission financière d'établir un plan d'investissement sur 10 ans et souhaite également qu'un plan de financement soit défini par le Conseil communal. Ainsi, ces deux objets pourraient être présentés au Conseil général cet automne avant la demande de crédit pour la réalisation de l'agrandissement du bâtiment de Musée et de la Bibliothèque.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour son intervention. Elle demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Intervention de **Madame Anne Niquille Charrière**, pour le **groupe Les Vert-e-s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le groupe Les Vert-e-s ne remet ni en cause l'intérêt du Musée et de la Bibliothèque ni le besoin de son agrandissement. De plus, nous sommes conscients des limites d'une estimation comparative d'un projet de construction, la réalité de l'affinage des coûts ayant bien souvent raison de l'enthousiasme des porteurs d'un projet, ajouté à l'indexation des coûts au moment de la construction, encore plus importante depuis l'année dernière.

Compte tenu de l'entretien que nécessite le bâtiment actuellement, les coûts de son assainissement ne devraient en revanche pas apparaître comme une surprise. Sa remise à niveau quant aux standards énergétiques actuels nous semble également logique et le minimum. Tout comme certains frais spécifiques à l'objet de l'agrandissement, nous considérons tous ces coûts comme évidents en tenant compte du projet dans son ensemble. Ainsi, nous nous demandons pourquoi ils n'ont pas été prévus au moment de l'initiation de ce projet ? Pourquoi faut-il une analyse financière d'un bureau spécialisé pour se rendre compte que de tels postes n'ont pas été anticipés par les services compétents de notre commune ?

Nous espérons vivement que cette expérience puisse améliorer la définition du périmètre de tout nouveau projet de rénovation ou de réaffectation d'envergure et par conséquent ne plus avoir à accepter de crédit d'étude en plusieurs fois, contre notre gré.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Madame Anne Niquille Charrière pour son intervention. Elle demande si la parole est encore souhaitée.

Intervention de **Monsieur Alain Pasche**, pour le **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers membres du Conseil général,

Le groupe UDC a pris connaissance du message proposé par le Conseil communal pour justifier la demande de crédit complémentaire de Fr. 490'000.00 et a été particulièrement choqué par l'augmentation des coûts du projet actuel, soit Fr. 10,9 mios qui portent celui-ci à Fr. 19,4 mios, et cela en ne tenant pas compte des 15 % d'imprévus. Ce montant est largement supérieur aux Fr. 8,5 mios mentionnés en 2021 dans le cadre de la première demande du crédit d'étude.

Le groupe UDC a décidé de refuser ce crédit d'étude, non pas qu'il soit fondamentalement opposé à la rénovation du Musée, mais parce que la commune de Bulle a déjà Fr. 200 mios de dettes, ce qui la classe dans la catégorie des communes avec un endettement par habitant jugé important. Il ne faut pas non plus oublier qu'il y a déjà Fr. 33 mios d'investissements votés et que de nombreux projets sont encore à l'étude (stade de foot, écoles, centre sportif). Il faudra également s'attendre à des augmentations de taux d'intérêts sur les dettes existantes qui vont fortement péjorer les futurs exercices.

Avant d'accepter de nouveaux investissements, le groupe UDC attend que le Conseil communal lui présente un plan d'investissements mis à jour et surtout comment il compte financer cela sans mettre la Commune dans une position d'endettement extrême.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Alain Pasche pour son intervention. Constatant que la parole n'est plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte par 43 oui, 4 non et 0 abstention, l'octroi d'un crédit d'étude additionnel de Fr. 490'000.00 pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle.**

5. Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Jérémie Brunschwig, pour le groupe PLR, sur l'état de réalisation du programme de législature par dicastère

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur le Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Pour rappel, le programme de législature présenté au Conseil général de décembre 2021 était décomposé en 15 domaines d'activités comme l'administration, la mobilité, l'intégration ou les finances notamment. Pour chacun de ces différents domaines, outre les objectifs généraux, le Conseil communal avait listé les actions prioritaires à mettre en œuvre. Ces mesures étaient au nombre de 52.

Pour répondre à la question de Monsieur Brunschwig, nous avons passé en revue ces 52 mesures et les avons classées en trois catégories distinctes :

- *Les actions totalement terminées*
- *Les actions en cours*
- *Et celles qui n'auraient pas débutées ou qui auraient été modifiées*

En résumé, aujourd'hui, 20 actions sont totalement terminées. Il s'agit notamment de la mise en place de la nouvelle gestion électronique des documents, de la rénovation et de l'agrandissement du bâtiment à la rue du Château-d'En-Bas 33, de la création de postes de travailleurs sociaux en milieu scolaire, de la digitalisation de la gestion des activités extrascolaires, de l'engagement d'un·e coordinateur·trice de la petite enfance, de la pérennisation de l'Espace famille avec le projet « Culture en partage », la contribution à la création d'Option Gruyère, le développement d'un plan d'action en faveur de la biodiversité, le développement du skate park/pumptrack ou encore la création d'une Commission communale des affaires économiques.

31 actions sont en cours. Certaines seront même, par nature, toujours en cours. Citons quelques exemples : développer et moderniser les infrastructures sportives, dynamiser la vie de quartier, soutenir les associations, renforcer et encourager les actions de médiation culturelle, augmenter les places de travail ou maintenir des finances saines.

Dans les actions en cours, nous relevons que nous travaillons actuellement activement sur :

- La planification d'une ou de plusieurs écoles
- La réalisation de nouveaux locaux d'accueil extrascolaire à la Tour-de-Trême
- La poursuite du projet d'agrandissement du Musée (Maison de la culture), que vs avez accepté tout à l'heure
- Le développement d'une 4^{ème} ligne de bus en lien avec le développement du site du Terraillet
- Le réaménagement du centre-ville
- L'extension des zones à vitesse modérée
- La modernisation de la station d'épuration de Vuippens
- L'accompagnement de la densification et la limitation des îlots de chaleur
- La finalisation de la zone de la Prila
- L'adoption d'un Agenda 2023 « Bulle durable »
- Développement de la zone sportive de Bouleyres
- Transformation en cours de l'abri PC de La Tour-de-Trême pour un local de musique

Au-delà des objectifs et des mesures énoncés dans le programme de législature, de nombreux autres grands projets sont en cours.

Dans le document présenté en décembre 2021, seule une mesure n'a pas été suivie. Il s'agit de l'augmentation des parutions du journal communal. Le Conseil communal, lors de l'élaboration du budget 2023, a dû faire des choix et n'a pas retenu pour l'instant cette mesure. Après analyse, il a trouvé qu'il n'y avait pas urgence d'en augmenter le rythme et qu'il fallait privilégier d'autres mesures de communication. Le Conseil communal a cependant déjà prévu de reprendre ses réflexions sur le sujet lors de la préparation du prochain budget, à savoir celui de 2024.

En conclusion, vous le constaterez que, 20 actions ont été réalisées, 31 sont en cours et une seule a été reconsidérée pour l'instant.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic et demande si l'auteur de la question souhaite s'exprimer.

Monsieur Jérémie Brunschwig s'exprime ainsi :

« Merci Madame la Présidente,

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse détaillée et ne peux que l'encourager à continuer sur cette voie. Il pourrait être intéressant que la population ait également accès à l'avancée des mesures proposées. Dans ce sens, le document stratégique présent sur le site pourrait être complété au fur et à

mesure de la législature afin que nos citoyens perçoivent concrètement l'avancement des objectifs que le Conseil communal s'est fixés.

Le programme de législature semble être un document stratégique d'importance, quelques informations sur celui-ci pourraient également trouver leur place dans l'excellent rapport de gestion de la ville.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérémie Brunschwig pour son intervention.

- ✎ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Jérémie Brunschwig, pour le groupe PLR, sur l'état de réalisation du programme de législature par dicastère.**

6. Réponse du Conseil communal à la question de Mesdames Jeanne Girard et Elodie Surchat et Monsieur Jonas Brunetti, pour le groupe PS, sur la communication et les éventuelles règles en matière de langage (inclusif, simplifié, etc.)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Marie-France Roth Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Je vais répondre à la question de Mesdames Girard, Surchat et Monsieur Brunetti qui se compose de 3 questions différentes.

Question 1 : *« Avez-vous fixé des règles en matière de communication communale et quelles sont-elles ? Pouvez-vous établir ou compléter les règles existantes afin de neutraliser le langage et d'inclure le plus de monde possible ? »*

Le Conseil communal est bien entendu sensible aux thématiques de l'égalité entre les genres et de l'inclusion, sous toutes ses formes.

La Ville de Bulle est soucieuse de l'accessibilité à tous les publics de son information et de sa communication. Ainsi, parallèlement à sa communication « générale » – dite « institutionnelle » – véhiculée sur divers canaux, qu'ils soient « papier » ou numériques, la Ville de Bulle échange au quotidien et de manière directe avec plusieurs publics spécifiques, par l'entremise de ses services communaux. On peut citer, entre autres, le Service de l'intégration, le Service enfance-jeunesse, le Service des écoles ou encore le Service des seniors. Autant de services qui, dans leur travail, consacrent une grande partie de leur temps à l'information et aux échanges avec leur public-cible, favorisant ainsi la bonne compréhension de l'activité et des prestations communales.

Concernant le langage inclusif force est de constater qu'il manque aujourd'hui encore un consensus quant à la meilleure façon d'intégrer tant les femmes, les hommes que les personnes non genrées à travers la langue et l'écriture. On en veut pour preuve les débats enflammés sur le sujet qui sévissent dans l'Hexagone ou, dans notre pays, ceux qui ont animé l'Assemblée fédérale il y a quelques semaines.

Cela étant, et en réponse aux auteur-e-s de la présente question, l'écriture inclusive fera l'objet d'une réflexion au sein de notre Commune. Toutefois, celle-ci sera menée en lien avec l'écriture en langage clair ou simplifié (cf. développement dans la réponse à la question 3 ci-dessous). Ces réflexions devraient, entre autres mesures, déboucher sur l'élaboration de recommandations en matière de langage inclusif à l'intention de l'ensemble des services communaux. Ce guide des bonnes pratiques permettrait de formaliser la pratique du langage inclusif qui, de manière pragmatique, a déjà cours au sein de nombreux services communaux, et donc dans de nombreuses informations et communications de la Ville, tant internes qu'externes.

Question 2 : « Comment faites-vous pour vous assurer que vos messages soient compris de toutes et tous ? Utilisez-vous le langage simplifié ? Prévoyez-vous des traductions dans d'autres langues que le français, en fonction des communautés bien implantées dans notre Commune ? »

Depuis quelque temps, le Bureau cantonal de l'intégration sensibilise les délégué-e-s à l'intégration à l'importance d'utiliser et de faire connaître le langage simplifié. C'est d'ailleurs un élément qui figurera dans le PIC 3 (Programme d'intégration cantonal).

Le Service de l'intégration de la Ville de Bulle mène actuellement des réflexions quant à la manière de faire connaître le langage simplifié auprès des autres services communaux (cf. développement dans la réponse à la question 3 ci-dessous).

Concernant les traductions, le Service de l'intégration collabore avec le Service des écoles afin de faire traduire le Bulletin d'informations scolaires en portugais, et une version plus courte sera également traduite en albanais. Par le passé, ce document a été traduit en anglais également, mais il n'a que très peu été utilisé. Chaque année, au printemps, une réflexion conjointe a lieu, incluant également les Directions d'école primaire, afin d'évaluer l'utilité de le faire traduire dans d'autres langues.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que chaque famille nouvellement arrivée à Bulle, provenant d'un autre pays que la Suisse, bénéficie d'un entretien d'accueil, avec interprète, si elle a un enfant qui est inscrit à l'école primaire.

En collaboration avec le Service enfance-jeunesse, la présentation des missions de la nouvelle coordinatrice petite enfance, via des capsules vidéo, a également fait l'objet d'une traduction. La première, en portugais, a été diffusée. L'albanais et le farsi suivront. Cela s'inscrit dans la stratégie « Grandir à Bulle ».

De plus, lors de la matinée d'accueil des nouveaux arrivant-e-s, les participantes et participants ont la possibilité de demander l'aide d'un ou d'une interprète. Chaque année, entre 3 et 6 langues sont ainsi traduites lors de cette manifestation.

Finalement, il est important de mentionner que la démarche Culture en partage, portée par les Services de la culture et de l'intégration, est avant tout une démarche qui vise à entrer en contact avec des habitantes et habitants de tout horizon et à comprendre les éventuels freins à leur participation à la vie locale. La question des moyens et des contenus de communication fait régulièrement l'objet de propositions que nous essayons de tester au travers des projets réalisés dans le cadre de cette démarche (relecture des flyers par un « groupe-test »).

Question 3 : « Pourriez-vous proposer au personnel communal concerné de suivre une formation afin d'avoir des outils actuels en main pour une communication visant l'inclusion de toute la population ? A savoir qu'il existe des ateliers spécifiquement destinés aux Autorités communales. »

Conscient de l'importance de rendre la communication de la Ville comprise par toutes et tous, le Service de l'intégration, en collaboration avec le Service des ressources humaines, a mis en place une formation pour le personnel de la Ville de Bulle sur le « langage clair ». Celui-ci est recommandé pour les informations internet, pour la communication interne et pour la communication à un large public. La Ville de Fribourg, plus précisément son Service des écoles, a suivi une formation donnée par Madame France Santi, intervenante externe spécialisée en « communication sans barrières », formation dont l'évaluation a été très bonne (voir www.textoh.ch). Une première journée de formation est prévue le 12 juin 2023 au sein de la Ville de Bulle avec cette même intervenante. Une deuxième journée sera très certainement organisée en automne afin de pouvoir toucher plus de personnel (12 personnes par session de formation).

De plus, un demi-jour de cours « langage clair à l'oral » est également à l'étude. Le public prioritaire pour ce cours est le personnel présent aux différents guichets de la Ville.

Ces cours représentent une première étape afin de sensibiliser tous les services de la Ville à l'importance de développer une communication accessible à toutes et tous. Il sera utile, année après année, de prévoir des sessions de formation continue afin que le personnel de la Ville utilise systématiquement les nouveaux outils étudiés.

J'espère avoir ainsi répondu de manière complète à vos questions.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Marie-France Roth Pasquier. Elle demande si les auteurs de la question souhaitent s'exprimer.

Madame Elodie Surchat remercie pour ces précisions détaillées et se réjouit de suivre les recommandations qui sont à l'étude.

Madame la Présidente remercie Madame Elodie Surchat pour sa remarque.

✎ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Mesdames Jeanne Girard et Elodie Surchat et Monsieur Jonas Brunetti, pour le groupe PS, sur la communication et les éventuelles règles en matière de langage (inclusif, simplifié, etc.).**

7. Réponse du Conseil communal à la question de Madame Elodie Surchat et Monsieur Léo Jacquat, pour les groupes PS et Les Vert·e·s, sur l'éclairage public et la pollution lumineuse

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Chers collègues,

Madame Surchat et Monsieur Jacquat ont posé, au mois de mars dernier, une question comprenant 4 volets.

- 1. Durant l'hiver 2022-2023, la commune de Bulle a décidé de réduire drastiquement l'éclairage public entre 23h30 et 5h30, 1203 luminaires sur 2309 étant concernés. Quelle est l'économie effective (en kWh et en francs) réalisée entre le 1^{er} novembre 2022 et le 28 février 2023, par rapport à l'année précédente ? La Commune a-t-elle mesuré l'impact sur la population ainsi que sur la faune locale ? Sur quels critères ?*

Il faut savoir que la facturation de l'éclairage public se fait sur une base de trois acomptes trimestriels et un décompte annuel en fin d'année. Un seul relevé annuel des compteurs est effectué. Il n'est donc pas possible de donner les chiffres demandés pour la période souhaitée. Par contre, l'estimation faite à l'époque indiquait une économie d'environ 120'000 KWh/an, soit environ Fr. 30'000.00/an. En complément, le Conseil communal a incorporé pour la première fois dans le rapport de gestion de la Ville de Bulle une section en lien avec l'énergie. Vous pourrez ainsi retrouver année après année des chiffres en lien avec l'éclairage public, mais pas que.

Pour répondre à la deuxième question, cette analyse n'a pas été faite depuis la mise en œuvre des mesures qui ne date que de quelques mois. Toutefois, elle est menée dans le cadre de l'étude sur le concept biodiversité et également dans les études à venir du plan directeur de l'éclairage public.

- 2. Cette extinction nocturne d'une partie de l'éclairage public est-elle maintenue comme mesure définitive ou reste-elle provisoire ? La réponse est aucune décision n'a encore été prise concernant la durée de cette mesure. Comme précité, les études du plan directeur de l'éclairage public vont être menées dans le courant de cette année.*

Est-ce que la Commune compte aller plus loin ? Il est possible et souhaité que le résultat des études précitées permette d'aller plus loin.

Quels sont les obstacles auxquels elle fait face ? Aucun obstacle n'a été décelé à ce jour.

- 3. En juillet 2020, la Commune adoptait sa directive sur les enseignes et procédés de réclame, qui prévoit notamment que la mise en conformité d'enseignes ou de procédés de réclame existants sera exigée en cas de demande de modification et qu'en zone de l'ancienne ville, la mise en conformité peut être exigée en tout temps. Depuis l'entrée en vigueur de la directive, combien de mise en conformité ont été exigées en zone de l'ancienne ville ? Et combien lors de demandes de modification ?*

Depuis l'adoption de la Directive par le Conseil communal le 22 juillet 2020 et ce qui concerne la zone de l'ancienne Ville :

- 4 demandes de mises en conformité ont été exigées pour donner suite à des dénonciations et 3 demandes de permis ont été refusées pour des nouvelles enseignes.
 - Le reste des propositions pour de nouvelles enseignes ont été acceptées, parfois à la suite de modifications de projets découlant de préavis techniques défavorables car non conformes à la Directive.
4. Vu l'entrée en vigueur prochaine d'une loi cantonale permettant d'imposer l'extinction des enseignes publicitaires et l'éclairage dans les commerces, sur les expositions et les chantiers entre minuit et 5 heures et laissant les communes émettre une réglementation plus stricte, la Commune prévoit-elle de rédiger un règlement au contenu similaire pour fixer les horaires d'extinction de 23h à 6h (cf. directive existante) ?

En 2019, la DAEC, devenue depuis la DIME, préavisait défavorablement un règlement communal proposé pour légiférer sur les enseignes et procédés de réclame du fait que la Ville ne disposait pas de la compétence pour édicter une réglementation spécifique dans ce domaine.

En effet, selon ladite DAEC, la Loi sur les réclames (LRec) ne prévoyait pas que les communes puissent légiférer sur cet aspect. La DAEC recommandait alors d'édicter une directive détaillée en prenant appui sur les dispositions topiques de la LRec, de la LATeC et des règlements communaux. Sur la base de cet avis, le Conseil communal décidait alors d'édicter une directive, validée en 2020.

Le Grand Conseil fribourgeois a bien introduit cette année dans la Loi sur l'Energie des dispositions offrant une plus grande autonomie communale et permettant d'imposer l'extinction des enseignes publicitaires et de l'éclairage dans les commerces, sur les expositions et les chantiers entre minuit et 5 heures. Par contre, la modification de loi n'est pas encore entrée en vigueur. Lorsque ce sera le cas, le Conseil communal pourrait alors tout à fait transformer sa directive communale en règlement communal.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier. Elle demande si les auteurs de la question souhaitent s'exprimer.

Monsieur Léo Jacquat remercie le Conseil communal pour sa réponse. Il constate que pour l'instant, il y a assez peu de réponses chiffrées et se propose de les attendre pour la fin de la législature.

Madame la Présidente remercie Monsieur Léo Jacquat pour son intervention.

✚ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Madame Elodie Surchat et Monsieur Léo Jacquat, pour les groupes PS et Les Vert·e·s, sur l'éclairage public et la pollution lumineuse.**

8. Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Nicolas Geinoz, pour le groupe PS, relative à la possibilité d'autoriser les cycles sur le chemin traversant le parc du Vieux-Comté

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de la dernière séance du Conseil général, Monsieur Geinoz demandait en résumé si la Commune envisageait d'autoriser le cheminement cycliste à travers le Parc St-Paul ou du Vieux-Comté pour relier la Place St-Denis, le Clos-Fleury et le voisinage avec la gare et la vélostation. Il demandait aussi quels aménagements seraient prévus pour assurer une sécurité maximale aux enfants qui fréquentent l'aire de jeux.

Cette question part d'une bonne intention mais nécessite une petite analyse.

Premier point de l'analyse : le volet « Mobilités douces » du plan directeur des circulations place le cheminement à travers le Parc du Vieux-Comté et le long des lignes TPF entre le passages à niveau de la rue de Vevey et le passage à niveau des Moulins en cheminements piétons uniquement.

Ce dernier tronçon le long de la ligne TPF a été réalisé l'année passée et il permet un raccourci intéressant entre la voie verte et la rue de Vevey au niveau local. Le gabarit de cette liaison n'est pas large, entre 2,20 et 2,90 et n'est ainsi pas idéal pour une circulation conjointe des piétons et des cyclistes. Pour autant, la circulation des cyclistes a été admise.

Cependant, le gabarit et le contexte entourant le chemin du parc du Vieux-Comté n'est pas propice à la circulation rapide des cycles. Il s'agit en effet d'un parc d'agrément avec une place de jeux pour les enfants, entre autres. Rien n'empêche toutefois un cycliste de le traverser en poussant son vélo.

Deuxième point de l'analyse : une connexion entre ce parc et le chemin longeant les voies TPF inclurait une traversée cycliste de la rue de Vevey et de la ligne TPF. Il serait alors très compliqué d'assurer la sécurité de tous, que ce soient les cyclistes ou les piétons longeant la rue de Vevey.

Troisième point de l'analyse : la connexion entre la Place St-Denis et la voie verte via cet itinéraire n'est pas vraiment intéressante et hors des lignes de désir des cyclistes. En effet, un cycliste circulant sur la rue de Gruyères a tout intérêt à la poursuivre pour, par exemple, rejoindre la gare. De même longueur, son trajet est en revanche plus direct et sera bientôt sécurisé par l'introduction d'une zone 30.

Autre situation, un cycliste provenant du giratoire Vevey – Saint-Denis peut quant à lui rejoindre la voie verte via le chemin reliant le chemin des Abattoirs. Ce chemin est construit pour une circulation vélos-piétons bien qu'il figure également dans la catégorie « chemin piéton » sur le plan directeur précité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal n'entend pas ouvrir le parc du Vieux-Comté à la circulation des cycles. Il propose toutefois de modifier le plan directeur des circulations C (c'est-à-dire, le volet Mobilités douces) en incluant le chemin reliant la rue de Vevey au chemin des Abattoirs dans la catégorie « chemins piétons-vélos en site propre ».

J'espère avoir été complet avec toutes ces explications.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier. Elle demande si l'auteur de la question souhaite s'exprimer.

Monsieur Nicolas Geinoz remercie Monsieur Pasquier pour cette analyse complète.

- ✚ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Nicolas Geinoz, pour le groupe PS, relative à la possibilité d'autoriser les cycles sur le chemin traversant le parc du Vieux-Comté.**

9. Réponse du Conseil communal à la question de Madame Amandine Morand, pour le groupe Les Vert·e·s, concernant l'éventuel agrandissement de l'école primaire de La Tour-de-Trême

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur David Seydoux, Vice-Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Lors du Conseil général du 20 mars 2023, Madame Amandine Morand, au nom du groupe Les Vert·e·s, évoquait l'éventuel agrandissement de l'école de La Tour-de-Trême et transmettait quelques questions et réflexions qui pourraient accompagner le futur projet, ceci afin de privilégier les écoles de quartier à taille humaine.

En premier lieu, le Conseil communal tient à préciser que les réflexions menées à ce jour quant à la possibilité d'offrir des salles de classe supplémentaires à La Tour-de-Trême se sont inscrites dans le cadre des démarches relatives à la réaffectation des anciens départements technique et urbanisme, sis à la rue de la Perrière 3 à La Tour-de-Trême.

Pour rappel, le 13 décembre 2021, le Conseil général votait l'octroi d'un crédit de Fr. 1'605'000.00 pour la réaffectation de ces locaux pour l'accueil extrascolaire et l'assainissement énergétique du bâtiment administratif. La mise au point de l'avant-projet découlant de ce crédit a mis en exergue la possibilité d'intégrer en sus du programme initial des salles de classe primaires supplémentaires. La configuration du site et les normes d'aménagement de construction en vigueur permettent de projeter ces salles de classe dans le bâtiment tout en maintenant le programme des locaux prévu dans la demande de crédit de décembre 2021.

Le site actuel est dimensionné pour recevoir un peu plus de 500 élèves. Le rajout temporaire d'environ 140 élèves ne devrait pas mettre à mal la gestion administrative d'un site qui, et c'est la volonté du Conseil communal, restera à une échelle humaine.

En outre et pour répondre aux interrogations du groupe Les Vert·e·s, le projet prévoit la création des salles de classe mais également des locaux pour l'accueil extrascolaire permettant de combler certains manques manifestes constatés aujourd'hui.

De plus, rappelons que le 13 décembre 2021, le Conseil général votait un crédit permettant la réalisation d'un site multisports sur le site scolaire de La Tour-de-Trême. Le Conseil communal estimait en effet que les cours de récréation des écoles de La Tour-de-Trême et de La Léchère n'étaient plus adaptées aux activités sportives extérieures. La réalisation de cet aménagement est en cours et devrait être terminée pour la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil communal tient également à préciser que le besoin en salles de classe est nécessaire à La Tour-de-Trême au vu des nombreux projets à venir dans le secteur. Avec le nombre de classes restant actuellement à disposition sur l'ensemble du cercle scolaire, la Ville de Bulle pourrait tenir 3 ou 4 ans maximum.

De plus, selon les prévisions, les futures écoles au Terraillet et à la Pâla ne sont pas prévues à court terme eu égard aux démarches encore à venir. Si la Ville de Bulle ne trouve pas une solution et n'entreprend pas des investissements rapidement, elle devra trouver d'autres alternatives provisoires, jamais très heureuses et souvent très onéreuses. Le projet projeté devra en outre prévoir une certaine réversibilité des salles de classe afin que ces dernières puissent être affectées à d'autres usages à futur.

La validation du projet que je vous détaille, permettant d'intégrer des salles de classe primaires supplémentaires dans les anciens départements technique et urbanisme, doit encore être évaluée par le Conseil communal sous l'angle de la planification financière. Une fois que le Conseil communal aura pris une orientation stabilisée, une proposition de crédit sera soumise au Conseil général.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur David Seydoux et constate que l'autrice de la question ne souhaite pas s'exprimer.

✎ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Madame Amandine Morand, pour le groupe Les Vert·e·s, concernant l'éventuel agrandissement de l'école primaire de La Tour-de-Trême.**

10. Réponse du Conseil communal à la question de Madame Catherine Oberson et Messieurs Hervé Aubert et Hervé Ruffieux, pour le groupe PLR, relative à la possibilité de créer une aire pour les vans et camping-cars

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Estelle Zermatten**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Vous n'allez pas recevoir ce soir une réponse précise. Nous vous proposons de répondre ultérieurement à cette question pour nous permettre de faire une analyse plus fine et globale et aussi de pouvoir

collaborer avec La Gruyère Tourisme qui a déjà effectué une analyse régionale par rapport aux places de stationnement pour les vans et camping-cars.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Madame Estelle Zermatten et constate que les auteurs de la question ne souhaitent pas s'exprimer.

- ✎ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Madame Catherine Oberson et Messieurs Hervé Aubert et Hervé Ruffieux, pour le groupe PLR, relative à la possibilité de créer une aire pour les vans et camping-cars.**

11. Décision de transmission au Conseil communal de la proposition déposée par Madame Elodie Surchat et Monsieur Martin Rauber, au nom du groupe PS, d'augmenter le nombre de membres du Conseil général à 70, dès la prochaine législature (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal de cette proposition.

Elle constate que les auteurs de la proposition ne souhaitent pas apporter un commentaire et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Pour le **groupe PLR**, **Monsieur Charles-Henri Brandt** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Chers Conseillers communaux, Chers Conseillers généraux,

Le point 11 à l'ordre du jour de cette séance a particulièrement attiré l'attention de notre groupe. Suite à une vive discussion sur différents aspects relatifs à l'augmentation du nombre de Conseillers généraux à 70, nous nous positionnons sur les points suivants :

- 1. Le climat de travail : 70, c'est un nombre exorbitant pour notre commune, n'est-ce pas ? Ce chiffre nous oblige à se poser les bonnes questions, puisque le nombre d'habitants a augmenté ces quelques dernières années. En pratiquant une règle de 3, on constate que le nombre de 50 reste juste et proportionnel pour le nombre de Bullois actuellement, en comparaison avec la Ville de Fribourg. En effet, Bulle compte 1 Conseiller général pour 520 habitants et Fribourg 1 Conseiller général pour 571 habitants. Certes, il est difficile de comparer des maths avec la politique. Nous partons du principe que nous sommes suffisamment, tous partis confondus, pour répondre aux besoins de la population bulloise. A ce jour, je n'ai pas entendu d'initiative citoyenne naître à Bulle. Le climat de travail du Conseil général reste sain et attractif avec sa diversité composée*

de 50 personnalités différentes. Avoir plus de Conseillers généraux pourrait désorganiser le système mis en place actuellement.

- 2. La cohésion : il est vrai qu'avec un nombre suffisant de participants, chacun doit apporter sa pierre à l'édifice. Cela enrichit et favorise l'esprit de groupe et sa cohésion. A notre avis, un nombre plus élevé de Conseillers généraux favoriserait les démissions/admissions au sein des groupes, les absences lors des séances, etc...*

Pour ces raisons, nous proposons de refuser la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par Madame Elodie Surchat et Monsieur Martin Rauber, au nom du groupe PS, d'augmenter le nombre de Conseillers généraux à 70.

Je vous remercie de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brandt pour son intervention. Elle demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL**, **Monsieur Constantin Ruffieux** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le groupe Le Centre/PVL a pris attentivement connaissance de la proposition du groupe PS d'augmenter le nombre de membres du Conseil général à 70. Notre parti votera contre la transmission de cette proposition pour les raisons suivantes notamment.

Nous estimons que la configuration actuelle du Conseil général est tout à fait adaptée et efficace, et surtout qu'elle répond pleinement aux besoins démocratiques de notre commune. Les séances se déroulent de manière satisfaisante, avec certes un nombre important d'objets traités et d'interventions déposées, mais qui restent gérables, et plus important encore sont pertinents. Nous peinons à déceler la plus-value qu'apporterait à l'heure actuelle une augmentation du nombre de Conseillers généraux. Au contraire, les autres communes citées dans la proposition, avec un nombre plus élevé d'élus au Conseil général, ne sont pour nous pas des exemples à suivre.

Le nombre actuel de commissions permet d'intégrer pratiquement tous les Conseillers généraux à ces groupes de travail, et même des citoyens non élus. Une augmentation du nombre de membres impliquerait évidemment de renforcer les commissions, alors que celles-ci atteignent déjà une taille critique. Cela engendrerait également des interventions supplémentaires, avec des séances du Conseil général qui se dérouleraient sur deux jours, comme on peut l'observer dans d'autres communes qui ne fonctionnent pas mieux que Bulle. Or, la composition actuelle du Conseil général permet déjà largement de faire entendre toutes les voix. Il n'est donc pas question aujourd'hui d'un déficit démocratique ou d'un manque de représentativité.

Au demeurant, l'on peut constater que lors des dernières élections, en 2021, six partis avaient présenté des candidats, soit les six partis représentant la quasi-totalité de la population suisse. En chiffre, ces six partis représentent au niveau fédéral 193 Conseillers nationaux sur 200 et la totalité des 46 sièges au Conseil des Etats. Ces six partis auraient pu présenter chacun 50 candidats en 2021, soit 300 citoyens en tout. Or, seuls 182 candidats figuraient sur les listes, ce qui démontre qu'il n'existe pas un manque de place au Conseil général, mais bien plutôt un potentiel manque de candidats. Pour intéresser et intégrer les citoyens, nous pensons que la commission participative « Sondages » dont la création a été

demandée par notre groupe serait plus efficace, comme cela a été fait avec le récent sondage sur l'aménagement du centre-ville.

Enfin, même si la démocratie n'a pas de prix, cette proposition engendrerait des frais supplémentaires que nous jugeons inutiles.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Ruffieux et demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle.

Au nom du **groupe UDC**, **Monsieur Yvan Roeske** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et chers collègues,

Le Conseil général est amené, aujourd'hui, à se prononcer sur la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par le groupe PS d'augmenter, dès la prochaine législature, le nombre de Conseillers généraux à 70.

Si, bien évidemment, la représentation de la population bulloise et touraine au sein du Conseil général est un principe qui nous est cher et qui nous tient toutes et tous à cœur, le groupe UDC s'oppose à l'augmentation du nombre de Conseillers généraux à 70.

En effet, outre des coûts supplémentaires pour notre Commune, nous sommes d'avis que le Conseil général fonctionne, à l'heure actuelle, à satisfaction et qu'augmenter le nombre de Conseillers généraux à 70 présente le risque de péjorer la fluidité des débats, sans pour autant apporter une plus grande représentativité de la population.

Sur cette question en particulier, eu égard à l'application du système proportionnel à l'élection au Conseil général, un passage à 70 Conseillers généraux aura, surtout, pour effet de favoriser les partis capables de mobiliser suffisamment pour déposer une liste complète, sans pour autant que le résultat final de l'élection ne soit effectivement représentatif de la population de notre Commune. Au contraire, ce qui précède aura, plutôt, pour conséquence de péjorer les plus petites formations, moins en mesure de mobiliser, et par extension, la représentativité des citoyennes et citoyens bullois et tourains au sein du Conseil général. Naturellement, on ne peut s'empêcher de se poser la question d'une certaine logique électoraliste ou partisane, derrière la présente proposition.

Pour les raisons exposées ci-dessus et en l'absence d'un quelconque problème au sein des commissions du Conseil général, le groupe UDC appelle le présent collège à refuser la transmission de ladite proposition au Conseil communal.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Roeske pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, elle propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général refuse par 29 voix contre 18 et 0 abstention, la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par Madame Elodie Surchat et Monsieur Martin Rauber, au nom du groupe PS, d'augmenter le nombre de membres du Conseil général à 70, dès la prochaine législature.**

12. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Isabelle Colliard, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la mise en place de balades diagnostic à vélo (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité.

Elle constate que l'autrice du postulat ne souhaite pas apporter de commentaire et demande si quelqu'un d'autre veut s'exprimer par rapport à cet objet.

Intervention de **Madame Emmanuelle Favre Gende**, pour le **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Cher(e)s collègues,

Le groupe PLR est bien sûr très soucieux de la sécurité des cyclistes dans la ville en pleine transformation. Nous ne soutiendrons pas ce postulat car une Commission vélo a été créée pour analyser tous les problèmes et chercher des solutions pour analyser et améliorer la vie des cyclistes en ville de Bulle. Cette Commission vient récemment d'être élargie avec deux membres du Conseil général, Messieurs Yvan Girard et Arthur Gremaud. Nous sommes d'avis qu'il faut laisser à cette Commission le temps de travailler sur cette problématique et si besoin d'envisager les mesures utiles et concrètes évoquées dans le présent postulat pour améliorer la sécurité du cycliste.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Emmanuelle Favre Gende pour sa remarque. Elle demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle.

Intervention de **Monsieur Arthur Gremaud**, pour le **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le groupe Le Centre/PVL rejette à l'unanimité la transmission de ce postulat. Bien que nous reconnaissons les avantages potentiels des balades diagnostic à vélo, nous sommes convaincus qu'elles doivent être gérées au sein de la Commission vélo. En effet, la Commission vélo a déjà travaillé à permettre aux cyclistes de signaler les points noirs qu'ils rencontrent à Bulle.

Récemment, le Conseil communal a approuvé la nomination de deux membres de la Commission d'aménagement pour siéger dans la Commission vélo, dans le but de centraliser les discussions sur les questions liées aux vélos au sein d'une seule commission. Accepter ce postulat serait contradictoire avec cette approche.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Gremaud pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, elle propose de passer au vote.

- ✎ **Au vote, le Conseil général refuse par 28 voix contre 19 et 0 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Isabelle Colliard, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la mise en place de balades diagnostic à vélo.**

13. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Malik Seydoux, au nom du groupe PLR, demandant d'étudier la possibilité d'obtenir une meilleure tarification de la reprise des kWh des installations photovoltaïques privées (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité.

Elle demande si l'auteur du postulat souhaite apporter un commentaire.

Monsieur Malik Seydoux, au nom du **groupe PLR**, s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Je me permets de rajouter que pour assurer notre transition énergétique, toute source de production renouvelable sera nécessaire. Afin d'inciter les propriétaires de surfaces permettant la production de kWh photovoltaïques, il est nécessaire de rendre l'investissement rentable. Et le meilleur moyen est de racheter le kWh au juste prix, ceci est une meilleure solution que d'augmenter les subventions. Comparaison n'est pas raison, cependant on peut très bien comparer le kWh à d'autres produits que tous producteurs souhaitent voir payés au juste prix.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Malik Seydoux et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Intervention de **Monsieur Léo Jacquat** :

« Merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Vu que je suis cité dans le postulat, je tenais à saluer la proposition qui est effectivement un très bon complément au postulat que j'ai présenté lors de la précédente séance.

*Je remercie l'auteur et j'annonce que Les Vert·e·s voteront favorablement la transmission de ce postulat.
Merci, j'ai terminé. »*

Madame la Présidente remercie Monsieur Jacquat pour cette remarque. La parole n'étant plus demandée, elle propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte par 46 oui, 1 non et 0 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Malik Seydoux, au nom du groupe PLR, demandant d'étudier la possibilité d'obtenir une meilleure tarification de la reprise des kWh des installations photovoltaïques privées.**

14. Election d'un membre du groupe UDC comme scrutateur/trice en remplacement de Madame Inès Roque démissionnaire

Comme mentionné dans l'introduction de cette séance, Madame Inès Roque, scrutatrice du groupe UDC, a démissionné. Il convient donc d'élire un nouveau scrutateur.

Madame la Présidente passe la parole au groupe UDC pour la présentation de son candidat.

Intervention de **Monsieur Sébastien Bossel**, au nom du **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et chers collègues,

En remplacement de Madame Inès Roque qui a démissionné de notre Conseil, le groupe UDC a l'honneur et le plaisir de vous présenter Yvan Roeske en tant que scrutateur et membre du Bureau.

Après des études de droit à l'Université de Fribourg et de Bonn, Monsieur Yvan Roeske a travaillé, pendant 5 ans dans plusieurs préfectures du canton de Fribourg. En novembre 2021, il a choisi de revenir dans le domaine privé et œuvre, désormais, en tant qu'avocat au sein d'une assurance de protection juridique à Lausanne, principalement dans le domaine du droit de la construction.

Yvan Roske est âgé de 36 ans, il est en couple et habite dans la commune de Bulle depuis plusieurs années. Dans son temps libre, il aime la course à pied. Il a d'ailleurs récemment terminé son premier marathon. Il suit le hockey sur glace en général, Fribourg-Gottéron en particulier depuis 15 ans bientôt en tant qu'abonné. Il pratique aussi la cueillette des champignons.

Il espère pouvoir apporter au Bureau du Conseil général ses compétences juridiques, son expérience professionnelle et son pragmatisme dans les objets à traiter. Le groupe UDC est convaincu qu'il remplit parfaitement les exigences du poste et vous remercie par avance pour la confiance que vous lui témoignerez.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Sébastien Bossel pour sa présentation. Par principe, elle demande s'il y a d'autres candidatures ou si le scrutin de liste est requis.

Tel n'étant pas le cas, elle proclame

Monsieur Yvan Roeske élu scrutateur du groupe UDC,

et lui souhaite la bienvenue au sein du Bureau.

[Applaudissements]

15. Election à la Présidence du Conseil général

Madame la Présidente rappelle que conformément au règlement, il y a lieu de procéder à l'élection à la Présidence pour 2023/2024.

Selon le tournus établi en début de législature par les chefs de groupe, il appartient au **groupe Le Centre/PVL** de présenter sa candidate.

Elle cède la parole à Monsieur Baptiste Pasquier pour la présentation de sa candidate.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL**, **Monsieur Baptiste Pasquier** s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le groupe Le Centre/PVL a le plaisir de vous présenter Thérèse Anatrà-Luchinger comme candidate à la présidence du Conseil général.

Thérèse a déjà officié durant une année comme Vice-Présidente, ce qui lui a permis de s'accoutumer aux tâches du Bureau du Conseil général et surtout au vu de sa modestie, de s'habituer à siéger en hauteur face à nous tous.

Juriste de formation et titulaire du brevet d'avocat, Thérèse travaille depuis bientôt 8 ans à la Fédération Patronale et Economique où elle occupe le poste de responsable du service juridique de la FPE-CIGA et de l'ARG. Son expérience lui a entre autres permis de développer ses connaissances en matière de gouvernance communale et de fonctionnement de ses institutions. Elle dispose d'un œil aiguisé en droit administratif et sur les règlements communaux. Elle est capable de détecter des subtilités, ce qui est épatant pour un observateur non-initié au droit, comme moi-même. Ses qualités apporteront une plus-value certaine lors des séances du Bureau. C'est avec motivation et une grande humanité qu'elle mènera

le Conseil général en portant une oreille attentive à tous et en privilégiant un dialogue démocratique cher à son cœur.

Nous recommandons donc avec enthousiasme la candidature de Madame Thérèse Anatra-Luchinger pour la présidence du Conseil général et vous remercions d'ores et déjà pour la confiance que vous lui témoignerez.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Baptiste Pasquier et demande s'il y a d'autres candidatures ou si quelqu'un demande le scrutin de liste.

Tel n'étant pas le cas, elle proclame

**Madame Thérèse Anatra-Luchinger élue Présidente du Conseil général
pour les 12 prochains mois.**

[Applaudissements et remise d'un bouquet par Madame Marie-France Roth Pasquier, Conseillère communale]

Madame la Présidente félicite sincèrement Madame Thérèse Anatra-Luchinger et lui souhaite beaucoup de satisfaction durant sa présidence. Elle la remercie de se mettre à la disposition du Législatif de la Ville pour présider les séances de l'année à venir.

Chacun et chacune aura le plaisir d'écouter Madame Anatra-Luchinger en fin de séance pour son discours de nouvelle présidente.

16. Election à la Vice-Présidence du Conseil général

Madame la Présidente propose de passer à l'élection à la vice-présidence du Conseil général pour les années 2023/2024.

Selon le tournus cité au point précédent, la vice-présidence revient au **groupe PLR**. Elle cède la parole à Monsieur Malik Seydoux pour la présentation de son/sa candidat/e.

Au nom du **groupe PLR**, **Monsieur Malik Seydoux** s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Yvan Girard est âgé de 56 ans et est papa de 3 filles. Il est directeur depuis 17 ans du CO de Sarine-Ouest qui se trouve à Avry-sur-Matran. Yvan est citoyen de la commune depuis plus de 20 ans, entrecoupées par quelques années à Maules. Très actif dans le sport, il fut entraîneur de l'équipe suisse

de vélo sur route dont faisait partie un certain Cancellara. Il met maintenant son énergie et ses compétences, toujours pour le vélo, dans la commission vélo mais aussi que dans la commission d'aménagement et celle du sport. Il est aussi président de la commission cantonale du sport et de l'éducation physique. Dernièrement, il a été confirmé par toute l'assemblée dans le rôle de président de la section PLR de notre commune. Très à l'écoute et parfaitement organisé, il saura très bien s'intégrer au Bureau et épauler notre nouvelle Présidente du Conseil général. Je profite de l'occasion pour féliciter Thérèse pour son élection et lui souhaiter une magnifique année à la présidence de notre Conseil.

Messieurs Roeske et Girard pourront discuter politique lors de leurs prochains entraînements pour leurs futurs marathons. En effet, M. Girard en a terminé récemment deux en 6 jours.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Malik Seydoux et demande s'il y a d'autres candidatures ou si quelqu'un demande le scrutin de liste.

Tel n'étant pas le cas, elle proclame

Monsieur Yvan Girard élu Vice-Président du Conseil général pour les 12 prochains mois.

[Applaudissements et remise d'un bouquet par Madame Estelle Zermatten, Conseillère communale]

Madame la Présidente félicite sincèrement Monsieur Yvan Girard pour son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans son année de vice-présidence. Elle lui rappelle qu'il devra fonctionner dès la prochaine séance comme membre du Bureau et qu'il pourra ainsi se familiariser avec ses nouvelles fonctions.

17. Divers du Conseil général

En ce qui concerne les divers, **Madame la Présidente** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

Afin de tenter de contenir la durée des séances, le Bureau propose, lors du dépôt de propositions et de postulats, d'en donner le titre et un bref résumé, pour ceux qui le souhaitent. Dans ce cas, le texte intégral sera bien entendu inséré dans le procès-verbal.

A. Propositions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe aux postulats.

B. Postulats

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Postulat n°1 : Mesdames Carole Fritschi et Elodie Surchat et Monsieur Serge Castella, au nom du groupe PS – Féminisation des nouvelles rues de Bulle et La Tour-de-Trême

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Dans notre commune, comme dans beaucoup d'autres, on ne compte plus le nombre de rues mettant en lumière des personnages historiques masculins, alors que des rues à l'effigie de femmes, il n'y en a presque aucune. Pourtant, nous savons que notre région et notre canton a compté bon nombre de femmes qui ont marqué l'histoire et qui méritent d'être mieux connues et mises en avant. Il est donc temps de leur donner de la visibilité. Cette démarche permettra notamment de sensibiliser la population de Bulle et des environs à l'importance de l'inclusion des femmes dans la vie publique.

Ainsi, le groupe PS demande au Conseil communal de s'engager à nommer les futures rues et quartiers de notre ville en référence à des femmes dont la vie a marqué la région ou le pays, et ce jusqu'à ce que leur nombre soit au moins égal à la quantité de rues désignant un homme. En ne visant que les nouvelles rues, nous évitons ainsi les inconvénients et les frais liés à un changement d'adresse. Enfin, pour établir une liste de femmes d'importance, le Conseil communal pourra faire appel au Musée gruérien notamment.

Nous vous remercions de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Surchat et demande s'il y a d'autres postulats.

Postulat n°2 : Monsieur Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert·e·s – Pour une tarification progressive de l'eau et de l'électricité

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Les ménages subissent actuellement de plein fouet la flambée des prix qui frappe l'ensemble de la population. Malheureusement, cette hausse affecte davantage les ménages modestes que les ménages aisés (<https://www.rts.ch/info/economie/13364963-etudiants-ou-menages-precaires-linflation-frappe-durement->

[certaines-categories-de-population.html](#)), car leur budget est davantage contraint par les dépenses liées à la consommation.

Dans une perspective à la fois environnementale et de justice sociale, il est impératif d'apporter un soutien concret à nos citoyens et citoyennes les plus modestes, et à long terme. C'est pourquoi, nous souhaitons demander à la Commune de mettre en place une tarification progressive pour l'eau et l'électricité destinée aux ménages.

Le concept de cette tarification serait similaire à celui des impôts : les ménages qui consomment le moins d'eau et d'électricité par personne seraient récompensés par un prix de consommation extrêmement bas. En revanche, les ménages consommant de grandes quantités paieraient progressivement plus cher, ce qui les inciterait plus fortement à effectuer des investissements pour réduire leur consommation et à adopter des comportements plus sobres.

Ce modèle, recommandé par les Nations Unies (<https://www.ctc-n.org/technologies/progressive-water-pricing>), repose sur une évaluation précise de la consommation pour chaque ménage, les compteurs étant en train d'être mis en place pour l'eau à Bulle. Nous pensons donc qu'il est grand temps que la Commune propose ce système de tarification en tirant parti de sa participation majoritaire au sein de GESA. Il est important de souligner que ce modèle devrait épargner les entreprises, qui continueraient de bénéficier d'une tarification linéaire, puisque les usages peuvent varier fortement suivant le secteur.

En adoptant une tarification progressive pour l'eau et l'électricité, la commune de Bulle démontrerait son engagement en faveur de l'équité sociale, de la préservation de l'environnement et de la promotion de comportements économes. Il s'agit là d'une mesure essentielle pour soulager les ménages modestes et les inciter à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, conformément aux objectifs de développement durable.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jacquat. Elle prend acte des postulats déposés et informe que ceux-ci seront examinés par le Bureau et portés à l'ordre du jour de la prochaine séance. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et passe au point sur les résolutions.

C. Résolutions

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du Conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'ayant été déposée, **Madame la Présidente** passe à l'objet suivant.

D. Questions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Question n° 1 :

Pour le **groupe PS**, intervention de **Monsieur François Ducrest** :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Plusieurs initiatives et référendums sont en cours de récolte de signatures. Il s'avère que certaines personnes récoltant des signatures usent de méthodes frauduleuses pour parvenir à leur fin. Si cette situation n'est malheureusement pas nouvelle, cette pratique entache le travail politique dans son ensemble. Une intervention ainsi qu'une prise de position rapide sont nécessaires afin de limiter les conséquences de ces méthodes antidémocratiques.

En tant qu'élu·e·s, nous avons donc la responsabilité de veiller au respect des institutions politiques et des droits et obligations qui en découlent.

En effet, depuis quelque temps, certains pans de notre démocratie sont mis à mal par des pratiques frauduleuses. Il est question de la récolte de signatures en usant non seulement de mauvaise foi, mais de fausses vérités. Le droit d'initiative et de référendum est garanti par la Constitution et ne doit en aucun cas être restreint. Cependant, ces droits viennent avec certaines obligations.

Ces devoirs n'ont malheureusement pas été tenus. Par exemple, au mois d'avril lors du marché du jeudi, des personnes rémunérées récoltaient des signatures pour l'initiative « La nuit porte conseil » en prétendant qu'elles faisaient signer une initiative visant à soutenir le droit à l'interruption de grossesse, soit l'exact contraire de ce à quoi servait les paraphe.

Ces personnes usaient de méthodes agressives pour convaincre les clients du marché de signer leur initiative. Ces pratiques dérangent et peuvent faire fuir les clients, en plus de déranger les commerçants.

Si les possibilités d'agir pour la Ville sont limitées, elles ne sont pas inexistantes. Les autorités communales doivent s'assurer de la libre formation de l'opinion et réagir en cas d'atteinte à ce principe. Il n'est évidemment pas question de porter atteinte aux droits politiques, mais ils ne doivent pas pour autant servir de prétexte pour laisser passer des pratiques antidémocratiques.

En définitive, il s'agit de faire cesser l'impunité dont font preuve certaines personnes qui sont rémunérées par des sociétés qui recherchent uniquement des profits économiques.

Voici mes questions :

1. Quelles mesures peuvent être mises en place rapidement par la Ville de Bulle, afin de garantir le bon déroulement du débat démocratique dans le cadre d'une récolte de signatures ?
2. Est-ce que la Commune contrôle la bonne réputation et la fiabilité des entreprises qui emploient des récolteurs rémunérés ?
3. Est-ce que la Ville de Bulle demande le contrat de travail auprès des entreprises employant des récolteurs ? A combien s'élève le nombre de contrats de travail demandés au cours des 3 dernières années et à combien de reprises les problèmes ont été constatés avec la personne récoltant des signatures ? S'agissant des emplois, quels sont les types de contrats de travail et quels sont les salaires pratiqués ?

4. *Subsidiairement à la question précédente, quels sont les mécanismes en place pour vérifier le travail effectué par ces individus ?*
5. *Le cas échéant, quelles démarches peuvent être initiées par la Ville de Bulle pour que le niveau cantonal ou fédéral propose des solutions concrètes ?*

J'ai terminé et je n'attends pas forcément une réponse ce soir. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Ducrest pour ses questions et passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare** qui, au nom du **Conseil communal**, répond ainsi :

« Merci Madame la Présidente.

Le Conseil communal répondra plus précisément la prochaine fois.

Néanmoins, comme nous ne siégeons pas avant les prochains marchés, je me permets de vous rappeler que nous avons un règlement des marchés, foires et ventes sur le territoire communal qui stipule à l'article 22, alinéa 1 « L'installation de stands d'information ou de propagande et de récolte de signatures n'est pas autorisée dans le périmètre du marché. », et l'alinéa 2 : « Toutefois, la distribution de matériel d'information ou de propagande et la récolte de signatures, par des personnes se déplaçant à l'intérieur du marché, est soumise à autorisation délivrée par le Conseil communal. »

Dès lors, si vous voyez quelqu'un qui fait cela à l'intérieur du périmètre du marché, lors des prochains marchés, je vous invite à le dénoncer à la Police locale qui est toujours présente sur place.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérôme Tornare pour sa réponse partielle. Elle s'enquiert d'une nouvelle question.

Question n° 2 :

Pour le **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Nicolas Charrière** :

« Mesdames et Messieurs,

Il y a quelques semaines, la presse locale informait de la discussion et du débat, sous l'égide du Préfet Vincent Bosson, entre les 25 Syndics des communes gruériennes sur la thématique de la commune unique.

A la lecture de l'article de presse, diverses tendances se profilent. Sur le plan démocratique, il semble que les citoyens des communes gruériennes puissent être prochainement consultés.

Compte tenu de cette avancée significative sur ce dossier, qui n'avait pas fait l'objet d'information depuis longtemps, compte tenu également de la modification de la loi sur les communes qui sera prochainement en chantier dans les travées du Grand Conseil, et sans vouloir empiéter sur les compétences de l'Exécutif communal, le Conseil général doit être, aussitôt que possible, associé à la réflexion, dans la mesure où les dispositions qui seront prises ultérieurement pourraient influencer sur sa structure voire sur son existence.

Le groupe PLR souhaite donc savoir quelle est la vision de l'actuel Conseil communal sur le futur institutionnel de la commune de Bulle.

Je n'attends bien évidemment pas une réponse circonstanciée ce soir sur cette vaste thématique. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Charrière pour sa question et passe la parole à **Monsieur le Syndic** qui, au nom du **Conseil communal**, répond ainsi :

« Merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Concernant la fusion des 25 communes du district de la Gruyère ou la commune unique, il faut savoir qu'un rapport a été effectué par une société mandatée sous l'égide de l'ARG.

Aujourd'hui, notre Préfet a organisé une séance d'information qui aura lieu le jeudi 29 juin 2023 et invité tous les élus communaux des exécutifs des 25 communes, ceci dans le but de discuter du projet de fusion et du rapport.

Quant à la position de la Ville de Bulle à ce sujet, le Conseil communal ne s'est pas encore prononcé. L'objet sera traité dans les prochaines semaines afin d'avoir une position que nous pourrions éventuellement défendre ou proposer le 29 juin prochain.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse et s'enquiert d'éventuelles autres questions.

Question n 3 :

Intervention de **Monsieur Sébastien Bossel**, pour le **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Tout comme la majorité des élus présents dans cette salle, notre groupe a appris par la presse la venue de Madame la Conseillère fédérale, Elisabeth Baume-Schneider, au CO de la Gruyère le 1^{er} mai. Notre groupe se réjouit que des élèves aient eu la chance de côtoyer une Conseillère fédérale et nous soutenons ce type d'expérience unique en vue de former les futurs citoyens.

Nous avons malheureusement dû vite déchanter, car derrière la belle face de cette initiative se cachait en réalité une invitation partisane, avec en-tête du parti socialiste bullois et organisé par celui-ci, avec uniquement des intervenants issus de ses rangs, ce qui semble clairement violer l'article 2 de la Loi scolaire exigeant la neutralité dans le cadre scolaire.

Nous avons également appris par la presse que les autorités bulloises devaient participer à l'accueil de la Conseillère fédérale et que le Syndic devait en principe être présent. Finalement, à la suite d'un recadrage de la DFAC, l'organisation de cet événement a quelque peu et heureusement été modifiée. Ces considérations amènent de notre part les questions suivantes :

- 1. Par la presse toujours, nous avons appris que la manifestation du PS « est organisée en étroite collaboration avec le CO... ». Cela signifie-t-il que le CO de la Gruyère ou sa direction est en relation privilégiée avec le PS bullois ? Le Conseil communal était-il au courant de cette étroite collaboration ?*

2. *Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas réagi quand il a reçu l'invitation du PS bullois ?*
3. *D'après le Conseil communal, cet événement tel qu'il était organisé respectait-il l'art. 2 al. 3 de la Loi scolaire ?*
4. *Au vu de l'événement tel qu'il avait été rendu possible, le Conseil communal compte-t-il intervenir pour que ces événements orientés politiquement en milieu scolaire ne se reproduisent plus ?*

Sachant que je n'ai pas pu vous remettre mes questions avant la séance, je suis conscient que vous ne me répondrez pas forcément ce soir.

Merci d'avance pour vos réponses. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bossel pour ses questions et passe la parole à **Monsieur le Syndic** qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Les quatre questions posées par Monsieur Bossel ne nous concernent pas forcément toutes directement.

Cela dit, concernant les relations privilégiées entre le parti socialiste et la direction du CO, ceci a été recadré dans le cadre de la DFAC et du Conseil d'Etat. Je ne sais pas si on peut parler de relations privilégiées ; je crois qu'il faut simplement en discuter avec les personnes concernées qui, à quelque part, ont été semoncées par la DFAC.

Concernant les réactions du Conseil communal par rapport à cette invitation du parti socialiste, j'ai appris moi-même par la presse, alors que j'étais à l'étranger, que j'étais censé accueillir Madame la Conseillère fédérale. Lors de mon retour à l'Hôtel de Ville, j'ai pris connaissance de l'invitation et j'ai constaté que le Canton s'en était déjà chargé et avait pris les choses en main.

Il est clair que l'inclusion d'un parti politique dans une école doit être évité car les milieux scolaires doivent être apolitiques. Je crois que c'était une mauvaise vision d'associer un parti politique à une activité de cours, quand bien même une Conseillère fédérale venait dire bonjour dans une manifestation particulière du 1^{er} mai.

Pour répondre à la dernière question, il est bien difficile pour le Conseil communal de prendre des mesures contre un parti ou peu importe l'organisateur qui décide de prendre rendez-vous avec un directeur d'école pour lui proposer des manifestations.

Nous, Conseil communal, ne sommes pas autorité sur l'école. L'école a une autorité directe, le Préfet qui est délégué par la DFAC, respectivement le Conseil d'Etat, pour être l'organe de surveillance des écoles. Je pense que c'est par ce biais que les choses ont pu être réglées.

Dès lors, ce n'est pas au Conseil communal et le Conseil communal n'a pas les moyens d'intervenir pour éviter ce genre de couac, qui a fait couler beaucoup d'encre et qui s'est terminé de façon normale, je crois. Madame la Conseillère fédérale a pu discuter avec les élèves dans le cadre du CO. Le parti initiateur a pu rencontrer sa Conseillère fédérale. Du côté du Conseil communal, une délégation est allée la recevoir et, je crois, que cette dernière a terminé sa visite à Bulle en présence entre autres de Madame la Conseillère d'Etat, Sylvie Bovin-Sansonnens, et du Préfet. Finalement, tout s'est bien passé.

Je crois que l'on peut clore le sujet et les débats avec cette réponse Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse. Elle s'enquiert d'une nouvelle question.

Question n° 4 :

Pour le **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Yvan Girard** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et chers collègues,

Le 12 octobre 2020, ma collègue de parti, Madame Emmanuelle Favre-Gende, intervenait au Conseil général pour « l'attractivité du parking de la Pâla en relation avec le covoiturage ». Dans son message, elle demandait au Conseil Communal « de se pencher sur des idées visant à rendre ce parking plus attractif, notamment en réfléchissant à une réduction de tarif ou à mieux faire connaître ce parking afin de diminuer le nombre de voitures au centre-ville. ».

Monsieur Jérôme Tornare, alors Conseiller communal en charge de ce dicastère, répondait que « de manière générale, l'offre de parking de covoiturage est suffisante », tout en passant en revue les parkings de longue durée à disposition. Il reconnaissait que le parking de la Pâla était peu utilisé. Il terminait sa réponse en précisant que « dans le futur, une réflexion sera également menée dans le cadre de l'aménagement de la zone de la Pâla, ainsi qu'avec Espace Gruyère, en termes de besoins en places de parc et de mutualisation. La fréquentation de ce parking pourrait encore se développer avec le futur passage de la ligne de bus urbaine. Au vu de ces nombreuses opportunités futures, le Conseil communal ne souhaite rien entreprendre. »

Plus de deux ans plus tard, nous constatons que ce parking reste désert et que l'aménagement de la zone de la Pâla se précise. La quantité de véhicules sur nos routes n'a pas diminué. De plus, la notion d'économie d'énergie (fossile ou électrique), tout comme les sensibilités écologiques, ont gagné du terrain en deux ans.

Dès lors voici nos questions qui concernent autant les usagers qui veulent se rendre au centre-ville que ceux qui veulent se rendre ailleurs qu'à Bulle (Fribourg, Lausanne, etc.) :

- Est-ce que le Conseil communal mène une réflexion globale par rapport à ce parking de la Pâla ? Est-ce qu'il compte rendre ce parking plus attractif afin qu'il ne soit pas vide ?*
- Quelle est la réflexion de notre Commune au niveau de la mise à disposition de parkings de covoiturage ? A-t-elle l'ambition d'en créer ?*
- A l'image de Vulruz, de Granges-Paccots ou de Matran, où des parkings de covoiturage existent et qui sont pleins quotidiennement car ils offrent la gratuité, la Commune pense-t-elle mettre sur son territoire un parking gratuit avec ou sans limite de durée ?*
- Est-ce que la Commune a pris contact avec les entreprises locales pour savoir si celles-ci seraient d'accord de mettre à disposition leurs places de parc vide le week-end ?*
- Quelles sont les démarches qui ont été entreprises au niveau du Canton et des communes voisines pour trouver des places de covoiturage dans la périphérie de Bulle ?*

Nous vous remercions par avance pour vos réponses. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yvan Girard pour sa question et constate que le Conseil communal ne souhaite pas s'exprimer. Elle s'enquiert d'une éventuelle autre intervention.

Question n° 5 :

Intervention de **Monsieur Constantin Ruffieux**, pour le **groupe Le Centre/PVL** :

« Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le rapport du Professeur Zufferey du 22 août 2022 avait mis en lumière le besoin d'adapter le règlement du personnel, respectivement son règlement d'application, notamment s'agissant des heures supplémentaires et du temps de travail relatif à une mission communale.

Où en est cette modification ? Le groupe Le Centre/PVL souhaiterait être informé de l'avancée de cette révision et de son contenu, même si le Conseil général n'aura pas à l'approuver.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Ruffieux pour sa question et passe la parole à **Monsieur le Syndic** qui, au nom du **Conseil communal**, répond ainsi :

« Merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs,

Actuellement, le Conseil communal a pris des décisions pour modifier le règlement d'application du règlement du personnel communal. Aujourd'hui, ledit règlement a été soumis au comité de l'Association du personnel communal. Nous attendons son retour.

Il est prévu que la mise en vigueur soit faite, si tout se passe bien, au 1^{er} juillet 2023.

Par rapport à son contenu, il pourra vous être communiqué en temps utile lorsque le processus aura fait son chemin et vous aurez la lumière sur les modifications qui sont apportées.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires

E. Remarques – commentaires

Madame la Présidente demande si un membre du Conseil général souhaite formuler une remarque, un commentaire, une observation, un souhait ou autre demande.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion sur les divers du Conseil général.

18. Divers et conclusion du Conseil communal

Madame la Présidente passe maintenant la parole à Monsieur Jacques Morand, Syndic, pour les divers et la conclusion du Conseil communal.

Monsieur le Syndic remercie Madame la Présidente. Il se tourne vers ses collègues pour savoir qui a un divers à communiquer. Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur Jérôme Tornare** s'exprime ainsi :

*« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs le Conseillères et Conseillers généraux,
J'ai deux divers à communiquer.*

Divers n°1 :

Vous avez très certainement vu apparaître dernièrement des food trucks en semaine sur le domaine public, notamment ici devant le tilleul.

Lors d'une séance du Conseil communal du mois d'avril, nous avons accepté une directive interne du Conseil communal pour l'installation de food trucks sur le domaine public. Nous avons depuis quelques années des demandes d'indépendants qui souhaitent proposer des mets cuisinés sur place à l'emporter. Cela touche une clientèle différente des restaurants, c'est plutôt pour des clients qui se dirigent vers du snacking.

En effet, il est important pour le Conseil communal de maintenir l'attractivité et les animations au centre-ville.

Cependant, l'installation de ces food trucks est très encadrée par la directive, notamment sur les déchets et l'usage du domaine public.

Nous sommes partis pour une période d'une année de test afin de mesurer tous les aspects et les impacts positifs ou négatifs et éventuellement modifier la directive pour la prochaine saison. »

Divers n°2 :

« Pour donner suite à la demande faite par le Conseiller général, Monsieur Hervé Ruffieux, concernant les terrasses des établissements publics, nous avons fait une séance avec Monsieur le Préfet. Il en ressort que les établissements pourront présenter un concept pour l'organisation de petit concert durant la période d'été pour animer leurs terrasses. La procédure sera simplifiée et permettra de dynamiser ces terrasses.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Tornare. Elle repasse la parole à Monsieur le Syndic.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur le Syndic, Jacques Morand**, s'exprime ainsi :

« Merci Madame la Présidente.

Tout d'abord, au nom du Conseil communal, je tiens à féliciter tous les élus de ce soir et leur souhaiter beaucoup de plaisir dans l'exercice de leurs fonctions respectives.

J'aimerais également revenir sur un élément. Il s'agit de la mise en fonction de l'application « iGruyère » qui est une source d'informations à disposition de toutes et tous. Il suffit de la télécharger pour avoir des

informations, je ne dirais pas quotidienne mais presque, sur les activités des 25 communes de la Gruyère ainsi que de l'AISG, l'ARG, le RSSG, la Préfecture et La Gruyère Tourisme.

Cette application a été développée et financée par l'ARG de façon à mettre à disposition de tout le monde des informations directes et simples (sur les activités, les fermetures de route, les informations de différentes communes). D'ailleurs, ce site est en train de faire des émules dans d'autres districts qui souhaitent également travailler sur la même formule que nous avons mise en place.

Pour votre information, sur près de 60'000 habitants en Gruyère, dont 26'000 à Bulle, la Ville de Bulle compte en l'état 3'233 inscrits sur ce site. C'est donc relativement peu. Toutefois, il est toujours reproché à l'autorité de ne pas donner assez d'informations. Aujourd'hui, vous avez la possibilité de vous inscrire sur ce site, de choisir les communes ou les sujets qui vous intéressent le plus et de vous tenir informés, non pas seulement vous mais également vos proches et vos connaissances. C'est un petit coup de publicité pour cette application qui est bien utile et qui vous rendra certainement service.

Pour conclure, j'aimerais remercier vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, notre Présidente sortante, pour la bonne conduite des séances du Conseil général, la sérénité des débats et la cordiale entente qui règne dans ce parlement.

J'en ai terminé et je vous souhaite, à toutes et tous, une très belle fin de soirée. »

Clôture de séance

Madame la Présidente s'exprime par ces mots :

« Avant de clore la séance, je vous demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Ho qui vous a déjà communiqué son adresse. Je remercie chacune et chacun de lui transmettre vos interventions aussi vite que possible et ainsi que le requiert la bienséance.

Me voici au terme de mon année de présidence de cette noble assemblée. Avant de transmettre le flambeau à notre nouvelle présidente et de lui céder la parole pour son discours, j'aimerais adresser quelques remerciements.

Premièrement, merci à vous, chers collègues, qui m'avez élue à la présidence et accordé votre confiance. J'ai, grâce à vous, eu la chance de vivre cette expérience enrichissante au cœur du processus politique bullois.

Durant les quatre séances que j'ai présidées, ce sont plus de 37 interventions que vous avez faites dans les divers du Conseil général. Cela montre le dynamisme de notre assemblée et son envie de défendre des idées et des projets pour porter notre Ville vers ce qu'elle a de mieux.

Je tiens également à remercier les membres de l'Administration communale pour leur travail ainsi que toutes les personnes qui participent au bon déroulement de nos séances. Ma gratitude s'adresse en particulier à Madame Nicole Jacquaroud pour le grand travail de préparation qu'elle effectue en amont de chacune de nos séances.

Je voudrais encore remercier mes collègues du Bureau avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à éplucher le règlement pour discuter, entre autres, de la recevabilité et de la qualification formelle des interventions déposées.

Finalement, mes remerciements s'adressent à mon groupe politique qui m'a accordé sa confiance en portant ma candidature à la présidence.

[Applaudissements]

Et maintenant, je transmets la parole à Madame Thérèse Anatrà-Luchinger en lui souhaitant autant de plaisir que j'ai eu et plein succès dans sa nouvelle fonction de Présidente du Conseil général. »

Intervention de **Madame Thérèse Anatrà-Luchinger** :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Chères et chers collègues du Conseil général, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les collaboratrices et collaborateurs communaux, Chers amis et invités,

En ce début d'année présidentielle, je souhaite en premier lieu saluer et chaleureusement remercier ma prédécesseuse. Chère Camille, tu as mené nos débats avec beaucoup d'entrain, d'aisance et de compétence.

Je félicite Yvan Girard pour son élection à la Vice-présidence. Je me réjouis de faire davantage connaissance et collaborer avec toi, cher Yvan, durant cette année.

Ma reconnaissance va également à l'Administration communale, en particulier le secrétariat du Conseil général, pour sa grande disponibilité et son précieux soutien dans la préparation et l'organisation de nos séances.

Enfin, je ne vais pas m'éterniser dans ces remerciements mais je tiens évidemment encore à vous témoigner, cher·ères collègues, ma gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant au perchoir de notre Législatif. Voilà 12 ans que je siége dans ce Conseil général et ce rôle de première citoyenne m'honore autant qu'il me réjouit. Aussi, c'est avec sérieux et humilité que je remplirai ma fonction.

Rassurez-vous, je ne vais pas vous faire un long discours politique car c'est vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, qui serez et continuerez à être au premier plan - tout au long ma présidence – pour construire, questionner et valider la politique que vous déciderez pour le bénéfice de notre commune, de nos concitoyens, de notre développement urbain, de notre économie, ou encore de notre culture et de notre patrimoine.

Le système législatif dans lequel nous exerçons notre tâche est basé sur les décisions que nous pouvons prendre et que nous prenons, notamment d'ordre financier. Nous sommes parfois tentés de dire : Ah quoi bon un pouvoir législatif si c'est pour jouer les béni oui-oui ?! Même si nos décisions vont souvent dans le sens des propositions de notre Exécutif, nous n'avons pas pour autant été élus pour nous taire, mais pour débattre, pour parler, conformément à l'étymologie du mot parlement.

Au Conseil général, nous portons la parole, celle des habitant·e·s de notre commune. Nous faisons aussi entendre nos propres convictions, nos critiques et nos idées pour notre Ville. « La raison et la parole unissent les hommes entre eux », disait Cicéron. Prendre la parole paraît facile pour certains mais nécessite du courage pour d'autres. En tant que présidente et garante d'une prise de parole équilibrée entre élus, je ne peux que vous inviter chacune et chacun à oser vous exprimer lors de nos séances, quelle que soit votre expérience ou votre habitude.

Notre commune investit, oui, et il faut poursuivre l'effort pas que dans l'accompagnement de notre développement urbain mais aussi dans tout ce qui fait le ciment de notre « vivre ensemble ». J'émets

ainsi le vœu que chacune et chacun fasse appel à son cœur et à sa raison pour prendre chaque décision et traiter de façon globale les enjeux économiques, sociaux et culturels.

Comme vous le savez, il est de tradition que le ou la président·e élu·e invite l'assemblée à un apéritif. Je n'entends bien évidemment pas déroger à cette règle conviviale mais, étant donné la reprise de la gérance de l'établissement de l'Hôtel de Ville de Bulle prévue dans quelques semaines, je vous propose de repousser ce moment lors de notre prochaine séance en octobre.

Je vous remercie de votre attention et d'avance merci pour tout le travail que nous allons effectuer ensemble. »

[Applaudissements]

Madame la Présidente remercie Madame Anatrà-Luchinger.

Il est 22.01 heures, **Madame la Présidente** clôt les débats. Elle souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée et remercie pour la qualité des débats.

La séance est levée à 22.01 heures

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Secrétaire

Camille Lavalette

Nicole Jacqueroud

La Secrétaire au procès-verbal

Loan Ho

Annexes à l'original du procès-verbal :

Comptes et rapport de gestion 2022 (pt 2)

Message révision partielle règlement du personnel (pt 3)

Message crédit étude additionnel agrandissement Musée (pt 4)

Messages transmission proposition et postulats (pts 11-13)